



Organisation  
internationale  
du Travail

# RAPPORT FINAL

**REVUE FINALE DU PROGRAMME PAYS POUR LA  
PROMOTION DU TRAVAIL DECENT (PPTD) DU  
BURKINA FASO (2020-2022)**



*Dr. Youssoufou CONÇO*



**Janvier 2026**

## TABLE DES MATIERES

|                                                        |    |
|--------------------------------------------------------|----|
| Table des abréviations                                 | 3  |
| Liste de tableaux                                      | 5  |
| Résumé exécutif                                        | 6  |
| 1. Description du PPTD et sa logique d'intervention    | 15 |
| 2. Objectifs, champ et destinataires de la revue       | 17 |
| 3. Méthodologie de la revue et ses limites             | 18 |
| 4. Résultats de la revue                               | 22 |
| 5. Conclusions                                         | 35 |
| 6. Leçons apprises                                     | 37 |
| 7. Bonnes pratiques                                    | 38 |
| 8. Recommandations                                     | 38 |
| Annexes                                                | 41 |
| Annexe 1 : Termes de référence                         | 41 |
| Annexe 2 : Matrice d'évaluation                        | 51 |
| Annexe 3 : Chronogramme de la revue                    | 56 |
| Annexe 4 : Liste et contacts des personnes rencontrées | 57 |
| Annexe 5 : Références bibliographiques                 | 60 |

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

|         |   |                                                                                                                            |
|---------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| AFD     | : | Agence Française de Développement                                                                                          |
| AGRIDOM | : | Renforcement de la gouvernance de la migration de main d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique |
| AMU     | : | Assurance Maladie Universelle                                                                                              |
| ANPE    | : | Agence Nationale de Promotion de l'Emploi                                                                                  |
| CAFTD   | : | Centre d'Accueil et de Formation des Travailleurs Domestiques                                                              |
| CARFO   | : | Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires                                                                             |
| CCNIT   |   | Commission Consultative relative aux Normes Internationales du Travail                                                     |
| CNPB    | : | Conseil National du Patronat Burkinabè                                                                                     |
| CNAMU   | : | Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle                                                                           |
| CNEI-BF | : | Conseil National de l'Economie Informelle du Burkina Faso                                                                  |
| CSD     |   | Cadre sectoriel de dialogue                                                                                                |
| CNSS    | : | Caisse nationale de Sécurité Sociale                                                                                       |
| CoPIL   | : | Comité de Pilotage                                                                                                         |
| DGESS   | : | Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles                                                             |
| DGFP    | : | Direction Générale de la Fonction Publique                                                                                 |
| DGPE    | : | Direction Générale de la Promotion de l'Emploi                                                                             |
| DGPS    | : | Direction Générale de la Protection Sociale                                                                                |
| DGT     | : | Direction Générale du Travail                                                                                              |
| DRTPS   | : | Direction régionale du Travail et de la Protection Sociale                                                                 |
| IMT     | : | Inspection Médicale du Travail                                                                                             |
| MFPTPS  | : | Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale                                                  |
| MSJE    | : | Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi                                                                        |
| ODD     | : | Objectifs de Développement Durable                                                                                         |
| OIT     | : | Organisation Internationale du Travail                                                                                     |
| OMS     | : | Organisation Mondiale de la Santé                                                                                          |
| ONEF    | : | Observatoire National de l'Emploi et de la Formation                                                                       |
| OST     | : | Office de Santé des Travailleurs                                                                                           |
| PA-SD   | : | Plan d'action pour la stabilisation et le développement                                                                    |
| PDI     | : | Personne déplacée interne                                                                                                  |
| PNDES   | : | Plan National de Développement Economique et Social                                                                        |
| PNE     | : | Politique Nationale de l'Emploi                                                                                            |
| PNPS    | : | Politique Nationale de Promotion Sociale                                                                                   |

|             |   |                                                                           |
|-------------|---|---------------------------------------------------------------------------|
| PNUAD/UNDAF | : | Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable |
| PPTD        | : | Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent                        |
| PTBA        | : | Plan de Travail et Budget Annuel                                          |
| PTF         | : | Partenaire Technique et Financier                                         |
| PUS         | : | Plan d'urgence pour le Sahel                                              |
| RAMU        | : | Régime d'assurance maladie universelle                                    |
| SNG         | : | Stratégie Nationale Genre                                                 |
| SNU         | : | Système des Nations Unies                                                 |
| UAS         | : | Unité d'Action Syndicale                                                  |
| UNEG        | : | Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation                                 |
| UNIDAP      | : | Plan d'Action intérimaire des Nations Unies pour le Développement Durable |
| UNISS       | : | Stratégie des Nations Unies pour le Sahel                                 |
| UNSDCF      | : | Cadre de Coopération pour le Développement Durable                        |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|                                                                                              |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1 : Personnes rencontrées/interviewées                                               | 20 |
| Tableau 2 : Liste des projets ou actions de l'OIT ayant contribué au PPTD                    | 26 |
| Tableau 3 : Taux d'atteinte des résultats attendus                                           | 28 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025 et budgets | 32 |

## Résumé exécutif

---

### Brève description du PPTD

Le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) 2020-2022, prolongé jusqu'en 2024, a été élaboré par les mandants tripartites de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) au Burkina Faso, avec l'appui technique du Bureau International du Travail (BIT). Il a également été mis en œuvre par ces mandants à travers un comité tripartite de pilotage chargé d'assurer le suivi de sa mise en œuvre et son évaluation.

Le PPTD vise à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine

### Objectifs de la revue

L'objectif général de la revue finale du PPTD du Burkina Faso est de faire le point sur les progrès réalisés, d'identifier les défis persistants, d'ajuster les priorités stratégiques en fonction du contexte national, et de renforcer la cohérence des interventions pour une mise en œuvre plus efficace du travail décent et du développement durable. Il s'agit plus particulièrement de : (i) examiner la cohérence et la pertinence du PPTD 2020-2022 (extension 2024) par rapport au contexte, aux politiques et stratégies nationales, aux besoins réels des populations, (ii) examiner le degré de cohérence entre les résultats, notamment l'impact, les effets et les produits ainsi que les stratégies développées dans le cadre du PPTD avec l'Agenda du travail décent ; le Programme et Budget (P&B) 2020-2021, le P&B 2022-2023, le P&B 2024-2025, le PNUAD 2018-2022 et l'UNIPAD 2023-2025 du Burkina Faso, (iii) examiner la qualité et la quantité des résultats obtenus et les facteurs internes et externes positifs et les difficultés liées à la réalisation des résultats aux niveaux des objectifs, (iv) examiner le niveau d'impact et de durabilité des résultats obtenus, (v) analyser la qualité et l'effectivité de la participation et des contributions des différentes parties prenantes en matière de mise en œuvre, suivi et de coordination du programme, et (vi) tirer des leçons et bonnes pratiques de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PPTD, et (vii) formuler des recommandations et proposer des ajustements nécessaires d'une part pour le prochain PPTD, et d'autre part, pour contribuer à améliorer le travail du BIT dans des pays aux conditions similaires.

### Clients et étendue de la revue

Les principaux destinataires de la revue sont, entre autres, les mandants de l'OIT au Burkina Faso, le Comité de pilotage du PPTD, l'OIT (Bureau de pays à Abidjan, Bureau régional pour l'Afrique, ETD Dakar et le siège à Genève) et les partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les autres parties prenantes (ministères en charge du travail et de l'emploi, organisations de travailleurs et d'employeurs, OSC/ONG de mise en œuvre, agences du système des Nations Unies partenaires, bénéficiaires, etc.).

La revue du PPTD couvre les activités mises en œuvre au Burkina Faso et les produits et résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du programme depuis 2020 jusqu'à ce jour, avec une attention particulière aux facteurs qui ont contribué à empêcher l'atteinte des résultats.

### Critères et questions d'évaluation

La performance du PPTD a été évaluée au travers des critères usuels de l'évaluabilité, de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité (y compris l'efficacité des mécanismes et arrangements de gestion), de l'impact, de la viabilité / durabilité et de la prise en compte des aspects transversaux.

### Méthodologie

La méthodologie utilisée repose sur trois piliers concrets : la théorie du changement du PPTD, la matrice d'évaluation et la boîte à outils de collecte des données. La boîte à outils de collecte des données, par exemple, décrit l'ensemble des méthodes et sources de données quantitatives et qualitatives, primaires

et secondaires, qui ont été déployées dans le cadre de la revue du programme, notamment la revue des documents pertinents (documents du programme, documents stratégiques nationaux, documents programmatiques de l'OIT et du système des Nations Unies au Burkina Faso et les objectifs de développement durable) et des entretiens individuels semi-structurés à distance ou en présentiel auprès des informateurs clés (personnel du Bureau de pays de l'OIT à Abidjan et coordonnateurs des projets de l'OIT au Burkina Faso, hauts fonctionnaires et cadres des ministères en charge du travail et de l'emploi, dirigeants des organisations de travailleurs et d'employeurs, premiers responsables des autres partenaires de mise en œuvre, etc.). Au total, 26 personnes dont 19 hommes et 7 femmes ont été interviewées.

La phase de collecte des données a été précédée de l'élaboration du rapport de démarrage qui valide la compréhension des termes de référence (TdR) de la mission et présente, entre autres, la matrice d'évaluation, le plan de travail et les outils de collecte des données. Elle a été suivie de la présentation des résultats préliminaires de l'évaluation à l'atelier de restitution avec les parties prenantes.

## **Résultats de la revue**

### **✓ *Evaluabilité du PPTD***

L'élaboration du PPTD s'est appuyée sur les résultats d'une analyse approfondie de la situation générale du Burkina Faso, la situation socio-économique et la situation en termes de capital humain, de protection sociale, d'emploi et de revenus du travail, en particulier, et semble avoir suivi une approche participative et inclusive, reposant sur l'implication active de l'ensemble des parties prenantes. Le programme a capitalisé les leçons tirées de la mise en œuvre des projets ou actions antérieurs de l'OIT au Burkina Faso, le PPTD 2012-2015 en particulier. Par ailleurs, il a adopté une théorie du changement cohérente avec son objectif principal et les résultats escomptés. En outre, le cadre de résultats du programme est pertinent et structure de manière logique les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de performance. De plus, tous les indicateurs du cadre de résultats au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus de la mise en œuvre du programme sont pertinents et toutes les cibles de fin de programme sont suffisamment définies et mesurables. Toutefois, il s'est avéré que certaines parties prenantes importantes dans l'atteinte de l'objectif du programme et plus particulièrement certaines directions et sous-directions des ministères en charge du travail et de l'emploi n'ont pas été associées à sa mise en œuvre ou ont été insuffisamment impliquées.

### **✓ *Pertinence et cohérence***

Le PPTD est aligné sur les référentiels nationaux de développement que sont le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020 (PNDES I) et 2021-2025 (PNDES II), le Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD) 2021-2025, le Plan National de Riposte à l'épidémie du Covid-19 au Burkina Faso et la Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2025, pour ne citer que ceux-là. Il répond aussi aux politiques sectorielles dans les domaines du travail, de l'emploi, de la protection sociale et son offre est en parfaite adéquation avec les besoins des bénéficiaires.

Le PPTD est compatible avec le Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PNUAD) 2020-2022, le Plan d'Action intérimaire des Nations Unies pour le Développement Durable (UNIDAP) 2023-2025, les Objectifs de Développement Durable-ODD (les ODD 4, 5 et 8, surtout) et les projets et actions de l'OIT tels que le P&B 2020-2021, 2022-2023 et 2024-2025, le projet régional « Renforcement de la gouvernance de la migration de main d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique » ou projet AGRIDOM (mis en œuvre par l'OIT de septembre 2021 à mai 2025, il couvre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Guinée et vise à optimiser le potentiel de développement des travailleurs y compris les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et du travail domestique à travers une migration plus équitable et un meilleur accès à des opportunités de travail décent) ou le projet « Bâtir des socles de protection sociale pour tous au Burkina Faso » ou projet Protection Sociale (il s'étend sur la période 2023-2025 et a pour objectif d'étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle et à leurs familles à travers le

développement du Régime d'Assurance Maladie Universelle au Burkina Faso). Ces deux projets contribuent directement à la réalisation de l'objectif du PPTD.

Les objectifs du PPTD sont similaires ou proches de ceux des initiatives de certains partenaires nationaux (le programme PAFPA et le PACAJeF, en particulier). Le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (PAFPA) 2019-2022 est une initiative du ministère de la Jeunesse et du secteur privé via le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB). Il a pour objectif la formation qualifiante de 8000 jeunes dont 50% de femmes de 15 à 35 ans dans les métiers émergents (secteur agro-sylvo-pastoral, les mines, le BTP, les énergies renouvelables et la transformation agroalimentaire des produits locaux) leur permettant de disposer de connaissances et de compétences pour exercer leurs métiers et créer durablement des revenus. Quant au Projet d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour les Jeunes et les Femmes (PACAJeF), il vise la promotion d'un environnement des affaires favorable pour l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Burkina Faso. D'une durée de 36 mois (2021-2023), il a été mis en œuvre par le CNPB et d'autres acteurs dont Oxfam.

#### ✓ *Efficacité*

Les résultats atteints sous l'axe prioritaire 1 du PPTD (Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes et les femmes, y compris les personnes handicapées en milieu urbain et rural) sont modérément satisfaisants. Certes, la mise en œuvre du projet AGRIDOM a permis de renforcer les capacités d'environ 300 travailleurs, y compris les travailleurs agricoles et domestiques (ce qui n'est pas suffisamment important en comparaison avec les résultats prévus), mais l'objectif de multiplier le nombre de CSD (cadre sectoriel de dialogue) par 6 et le nombre d'unités économiques formalisées par 9 et d'atteindre un taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail de 100% en 2022 n'a pas été réalisé.

En revanche, les résultats atteints sous l'axe prioritaire 2 du PPTD (Renforcement et extension de la protection sociale) sont très satisfaisants. L'appui de l'OIT, via le projet Protection sociale, a permis, entre autres, d'élaborer et d'actualiser les textes prioritaires de mise en œuvre du régime d'assurance maladie universelle, de faire l'inventaire des mutuelles sociales et d'élaborer les supports de leur reconnaissance officielle et leur articulation avec la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMU), d'élaborer les supports de gestion tels le système d'information et le plan de marketing social ainsi que des outils de communication au bénéfice de la CNAMU, etc.

Les résultats atteints sous l'axe prioritaire 3 du PPTD (Application des textes législatifs du travail et la promotion du dialogue social) sont satisfaisants. Grâce à l'appui de l'OIT via le projet AGRIDOM, le droit du travail a été mis en conformité avec les principes et droits fondamentaux du travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes qui couvrent explicitement la protection des travailleurs, tandis que la réglementation des pratiques de recrutement des travailleurs migrants a été renforcée, les capacités des membres de la Commission Consultative relative aux Normes Internationales du Travail (CCNIT) aussi. De plus, des représentants du gouvernement et des partenaires sociaux ont été formés sur les normes internationales du travail et des inspecteurs et contrôleurs du travail, sur le recrutement équitable, la protection sociale des travailleurs migrants et les normes internationales relatives à la migration de main-d'œuvre ; etc.

Plusieurs difficultés et contraintes ont affecté l'efficacité d'ensemble du PPTD : (i) la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 et ses impacts négatifs sur les activités du programme en 2020, 2021 et au premier semestre 2022, (ii) la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 et l'évolution de la situation socio-politique du Burkina Faso en 2021-2022, (iii) la non-opérationnalisation du Comité de pilotage (CoPIL) et de son Comité technique, (iv) l'instabilité institutionnelle (changement de responsables de certaines structures clés, instabilité du personnel des structures impliquée, etc.), etc. En revanche, les facteurs suivants ont joué positivement sur l'efficacité du programme : (i) le fort engagement des mandants tripartites notamment la Direction Générale du Travail, (ii) la signature des conventions de partenariat formelles avec les prestataires de services formation et de renforcement des capacités techniques, (iii) la mise en place de formes de collaboration / synergie avec certains mandants tripartites et partenaires techniques et financiers, etc.

### ✓ *Efficiences*

La gestion du PPTD a requis la mobilisation d'une équipe composée de la Directrice basée à Abidjan, 11 spécialistes, 2 coordonnateurs techniques de projets et les membres de l'équipe de suivi-évaluation basée à Abidjan et des Unités d'appui. Quant aux ressources financières, 2,991,699 USD ont été mobilisés pour la mise en œuvre du programme, dont 2,771,699 USD pour l'exécution des différents projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025. Ce montant, soit 2,771,699 USD est inégalement réparti entre les projets. Deux projets, le projet « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain » et le projet "Partnership for Action on Green Economy" représentent à eux seuls près de 50% du montant total du budget des projets qui ont contribué au programme ; les cinq autres projets se partageant le reste.

### ✓ *Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion*

Des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace du PPTD ont été entreprises dès le départ notamment la mise en place d'un Comité de pilotage (COFIL) chargé de donner l'orientation stratégique, la supervision générale du programme et la bonne coordination de la mise en œuvre et d'un Secrétariat technique chargé d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du programme. Toutefois, le CoFIL et le Secrétariat technique n'ont pas fonctionné faute de moyens, d'accompagnement et/ou de motivation des membres. Quant à l'approche de la planification opérationnelle pour PPTD, elle se veut une approche participative et inclusive, tandis que le cadre de résultats du programme en tant qu'outil de gestion est appliqué. Cependant, si certains acteurs clés confirment l'application du cadre de résultats en tant qu'outil de gestion, d'autres indiquent que la planification des activités n'a pas été suffisamment participative. Par ailleurs, selon les acteurs rencontrés, les mandants tripartites en particulier, les ressources mises à la disposition du programme sont insuffisantes pour répondre aux demandes des bénéficiaires. Enfin, la gestion des ressources du PPTD a été faite selon les principes de gestion des agences du SNU, principes basés sur l'utilisation optimale des ressources en vue de l'obtention des résultats du programme, la transparence, etc.

### ✓ *Impact*

Les capacités des acteurs (membres de la Commission Consultative relative aux Normes Internationales du Travail, représentants du gouvernement et des partenaires sociaux, inspecteurs et contrôleurs du travail, travailleurs agricoles et domestiques, acteurs du secteur informel, etc.) ont été renforcées par la formation et/ou le renforcement des compétences techniques ; le cadre juridique du travail au Burkina Faso a été amélioré et renforcé et partant est plus adapté ; le processus de mise en œuvre du régime d'assurance maladie universelle a été soutenu et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMU) a bénéficié d'un appui institutionnel. Les bénéficiaires des formations et du renforcement des capacités techniques ont pu ainsi acquérir des savoirs et savoir-faire. L'application du nouveau cadre juridique du travail devrait permettre de mieux protéger les droits fondamentaux des travailleurs. La CNAMU est mieux outillée pour remplir sa mission. Si à terme, les appuis à la CNAMU devaient aboutir à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso, ce sont des milliers de travailleurs et travailleuses de l'informel urbain et rural qui seront couverts.

### ✓ *Durabilité*

Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du PPTD vont perdurer : (i) le renforcement des capacités des acteurs leur confère, par exemple, la capacité de se prendre en charge ou de faire bénéficier leurs savoirs et savoir-faire à d'autres acteurs, à l'avenir ; (ii) l'existence d'un nouveau cadre juridique du travail permettant de mieux protéger les droits fondamentaux des travailleurs ; et (iii) l'appui institutionnel aux mandants tripartites et à la CNAMU. Cependant, la durabilité des acquis du programmes pourrait être menacée si les mandants tripartites et l'OIT ne parvenaient pas à mobiliser les fonds nécessaires et les pérenniser ou si la situation sécuritaire dans le pays venait à se dégrader.

### ✓ *Thèmes transversaux*

Le PPTD a intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés. En effet, un résultat spécifique sur six résultats attendus de la mise en œuvre du programme et sept indicateurs du cadre de résultats du programme sur 16 (soit environ 44%) concernent explicitement les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap et/ou sont ventilés par sexe. Les interventions du programme ont profité plus ou moins équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées et ont pris suffisamment en compte le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail dans sa conception et sa mise en œuvre. Cependant, si l'analyse du contexte réalisée dans le cadre de la conception du PPTD a abordé la question du changement climatique et ses impacts sur la résilience des populations, force est de constater que le cadre de résultats du programme est silencieux sur cette question. Aucun résultat spécifique attendu de son exécution et aucun indicateur du cadre de résultats ne fait référence à l'action contre le changement climatique.

## **Conclusions**

### **✓ *Evaluabilité du PPTD***

L'élaboration du PPTD s'est appuyée sur une approche participative et sur les résultats de l'analyse contextuelle approfondie et les leçons apprises des projets et programmes de l'OIT exécutés ou en cours d'exécution au Burkina Faso. La théorie du changement du programme et le cadre des résultats sont pertinents. Toutefois, il apparaît que certaines parties prenantes importantes dans l'atteinte de l'objectif du programme notamment certaines directions des ministères en charge du travail et de l'emploi n'ont pas été associées à sa mise en œuvre ou ont été insuffisamment impliquées. Cela a contribué à compromettre quelque peu l'objectif d'appropriation gouvernementale du programme.

### **✓ *Pertinence et cohérence***

Le PPTD est aligné sur les référentiels nationaux de développement et est cohérent avec les projets et actions de l'OIT, les outils programmatiques du SNU au Burkina Faso et les ODD 4, 5 et 8. De réels efforts ont également été faits pour que son offre soit en parfaite adéquation avec les besoins des différents bénéficiaires et pour le rendre compatible avec les politiques sectorielles en matière de travail, d'emploi et de protection sociale. Des formes de complémentarité / synergie ont été développées avec les projets et actions de l'OIT au Burkina Faso et les initiatives similaires ou proches des mandants tripartites et des PTF. Toute chose qui a généré une plus grande plus-value en termes de mise en œuvre du programme, mais aussi en termes d'efficacité et d'impacts.

### **✓ *Efficacité***

Les résultats d'ensemble du PPTD sont satisfaisants. Si les résultats atteints sous l'axe prioritaire 1 du programme (Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes et les femmes, y compris les personnes handicapées) sont modérément satisfaisants, les objectifs de l'axe prioritaire 2 (Renforcement et extension de la protection sociale) ont été atteints de manière très appréciable, tandis que les résultats atteints sous l'axe prioritaire 3 (Application des textes législatifs du travail et la promotion du dialogue social) sont satisfaisants. Les résultats d'ensemble du programme sont d'autant plus satisfaisants qu'il a fait face à plusieurs défis : la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 ; la dégradation de la situation sécuritaire tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 ; l'évolution de la situation socio-politique du pays en 2021-2022 et notamment les tensions sociales de novembre 2021 ; etc.

### **✓ *Efficiences***

La gestion du PPTD a requis la mobilisation d'une équipe composée des Directeurs successifs à la tête du Bureau de Pays de l'OIT pour le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Togo basée à Abidjan, 11 spécialistes, 2 gestionnaires de projets et les membres de l'équipe de suivi-évaluation basée à Abidjan et des Unités d'appui. Quant aux ressources financières, 2,991,699 USD ont été mobilisés pour la mise en œuvre du programme, dont 2,771,699 USD pour l'exécution des différents projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025 ; des ressources jugées insuffisantes par les acteurs rencontrés, les mandants tripartites en particulier.

### ✓ *Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion*

Les organes statutaires du PPTD, à savoir le Comité de pilotage (COPIL) et le Secrétariat technique, ont été mis en place dès le départ, mais elles n'ont jamais fonctionné, faute de moyens, d'accompagnement et/ou de motivation des membres. Cette situation a eu un impact significatif et négatif sur la mise en œuvre du programme. La planification opérationnelle et notamment l'élaboration des plans de travail annuels s'est faite selon une approche participative et le cadre de résultats du programme en tant qu'outil de gestion a été appliqué, du moins selon les principales parties prenantes rencontrées.

### ✓ *Impact*

Plus de 300 acteurs (travailleurs du secteur informel, travailleurs agricoles et domestiques, y compris des travailleurs migrants) et une trentaine d'inspecteurs et contrôleurs du travail ainsi que des membres des organisations de travailleurs ont bénéficié de formations dans différents domaines et renforcement des capacités techniques. Ils ont pu ainsi acquérir des savoirs et savoir-faire. Mais ces avancées, bien que réelles et palpables, produites par le programme ne sont pas suffisantes pour promouvoir durablement et sur une large échelle des emplois productifs et décent. Cela étant, le programme, par ses résultats, a également contribué à la mise en place d'un nouveau cadre juridique du travail au Burkina Faso conforme avec les principes et droits fondamentaux au travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes. Mais son impact en termes de protection des droits fondamentaux des travailleurs Burkinabè aurait pu être plus important si le nouveau cadre juridique du travail élaboré avait été opérationnalisé. Le PPTD a aussi permis, via le projet Protection sociale, d'élaborer et actualiser les textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU et de renforcer les capacités institutionnelles de la CNAMU. Si à terme, ces appuis devaient aboutir à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso, ce sont des milliers de travailleurs et travailleuses du secteur informel urbain et rural qui seront couverts par la protection sociale.

### ✓ *Durabilité*

La viabilité/durabilité des résultats du PPTD est engagée (l'intérêt des mandants tripartites pour le programme et leur mobilisation, le renforcement des capacités des bénéficiaires du programme par la formation et le renforcement des capacités techniques, les appuis institutionnels aux mandants tripartites et à la CNAMU, etc.). Mais elle est assujettie à la fois à l'évolution de la situation sécuritaire dans le pays et à la capacité des mandants tripartites et de l'OIT à mobiliser les ressources financières suffisantes pour pérenniser les acquis et pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé élaboré et du plan stratégique de développement de la CNAMU.

### ✓ *Thèmes transversaux*

Le PPTD a intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés. Un résultat spécifique sur six résultats attendus de sa mise en œuvre et environ 44% des indicateurs du cadre de résultats concernent explicitement les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap et/ou sont ventilés par sexe. Le programme a pris en compte le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail dans sa conception (la moitié des résultats attendus de son exécution concernent les standards internationaux de travail et 17% des résultats, le dialogue social tripartite) et sa mise en œuvre. Mais aucun résultat spécifique attendu de l'exécution du programme et aucun indicateur du cadre de résultats ne fait référence à l'action contre le changement climatique.

### **Conclusion générale**

La revue du PPTD du Burkina Faso (2020-2022) indique clairement que l'appui de l'OIT a permis, d'une part, un renforcement des paramètres techniques du RAMU (régime d'assurance maladie universelle), l'élaboration et l'actualisation des textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU et l'élaboration de la stratégie d'extension du RAMU aux acteurs de l'économie informelle et de l'économie rurale aussi qu'un renforcement des capacités des acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la RAMU et, d'autre part, la mise en conformité du droit du travail avec les principes et droits fondamentaux au travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes et la formation

de près de 200 acteurs (représentants du gouvernement, partenaires sociaux commissaires de la CCNIT, travailleurs et travailleuses migrants, personnes ressources, etc.) sur le dialogue social, la migration équitable de la main d'œuvre, les normes internationales du travail, la protection sociale, etc.

Toutefois, si certains produits issus de la mise en œuvre du PPTD sont observables, il demeure plus difficile d'en apprécier l'impact réel sur la promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes en situation de handicap, en milieu urbain et rural. Une analyse plus approfondie serait nécessaire pour établir de manière rigoureuse ces effets. Certes, une centaine de travailleurs et travailleuses agricoles ont pu améliorer leurs compétences techniques à travers différents modules de formation notamment en production agricole et des centaines d'acteurs de l'économie informelle et de travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques ont été formés afin de les outiller pour qu'ils soient plus compétitifs sur le marché du travail, mais ces résultats ne sont pas suffisants en comparaison avec les résultats escomptés de la mise en œuvre du PPTD.

L'existence de contraintes et défis a contribué à empêcher le PPTD d'atteindre ses résultats attendus. La survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020, la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 ou encore l'évolution de la situation socio-politique du Burkina Faso en 2021-2022 et notamment les tensions sociales de novembre 2021 et les coups d'Etat du 24 janvier 2022 et du 30 septembre 2022 sont autant d'obstacles qui ont retardé la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, la non-opérationnalisation du CoPIL a affecté la bonne marche du projet et l'atteinte des résultats.

Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales (mandants tripartites, acteurs du secteur informel, travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques, etc.), les appuis institutionnels (ministères sectoriels concernés, organisations des travailleurs, etc.), le renforcement du RAMU et l'appui institutionnel à la CNAMU sont considérés comme les atouts majeurs et les facteurs différenciant qui apportent une plus-value essentielle au PPTD. Les parties prenantes ont pu acquérir des savoirs et savoir-faire et/ou renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles, tandis que le renforcement du RAMU et l'appui à la CNAMU peuvent aboutir à terme à l'extension de la couverture de santé à des milliers de travailleurs et travailleuses non couverts de l'informel urbain et rural.

Cependant, la durabilité des résultats engrangés par le PPTD est assujettie non seulement à la capacité des mandants tripartites et de l'OIT à mobiliser les ressources financières suffisantes, par exemple, pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel et la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la CNAMU, mais aussi à l'évolution de la situation sécuritaire globale dans le pays.

## Leçons apprises

- 1. L'importance de garantir le fonctionnement des organes de gestion et de suivi pour réussir.** La non-opérationnalisation des organes statutaires du PPTD (le COPIL et le comité technique), faute de ressources et d'accompagnement a impacté négativement les résultats du programme. Dans un contexte comme celui du Burkina Faso, mettre en place les organes de gestion et de suivi d'un programme n'est pas une condition suffisante pour réussir. Il faut aussi et surtout mettre des moyens nécessaires à leur disposition pour fonctionner et leur fournir un accompagnement adapté.
- 2. Un fort engagement des directions générales d'un ministère partenaire d'un programme n'est pas une condition suffisante de l'appropriation gouvernementale.** L'expérience du PPTD montre qu'il a été élaboré et mis en œuvre de manière participative en y incluant un grand nombre de parties prenantes, mais aurait pu être élargi, car les responsables de certaines sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi, disent ne pas avoir été associés à la conception et la mise en œuvre du programme, voire n'avoir jamais entendu parler du programme. La leçon apprise de ce constat est que sans l'adhésion et la participation effective de ces sous-directions et services rattachés / décentralisés tout au long du cycle du programme, l'appropriation gouvernementale demeure limitée.

- 3. Le renforcement des capacités comme condition préalable à l'appropriation et la durabilité.** Les bénéficiaires du PPTD (y compris les mandants tripartites) ont pu renforcer leurs capacités par la formation et le développement des compétences techniques, organisationnelles et institutionnelles et partant ont acquis des savoirs et savoir-faire dans différents domaines (production agricole, droit du travail, protection sociale, sécurité et santé au travail, organisation, etc.). Ils sont capables de se prendre en charge ou de faire bénéficier leurs savoirs et savoir-faire à d'autres acteurs, à l'avenir. Par exemple, certains inspecteurs et contrôleurs du travail formés auraient commencé à former des acteurs du secteur informel sans attendre un appui quelconque. Les dirigeants des organisations de travailleurs rencontrés disent avoir appris à mieux s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. Le renforcement des capacités des bénéficiaires est donc un moyen efficace pour atteindre l'objectif d'appropriation durable des résultats du programme.
- 4. La nécessité d'une approche multidimensionnelle des besoins qui découlent des multiples contraintes et défis identifiés.** Le PPTD a mis en exergue la pertinence et la nécessité d'une approche multidimensionnelle pouvant être développée dans le cadre de plusieurs projets tout en veillant à assurer une plus grande coordination de ces projets sur le terrain. Ses interventions comportaient en effet divers volets (promotion d'emplois productifs et décents, renforcement et extension de la protection sociale, renforcement du dialogue social tripartite) cohérents avec les besoins et des attentes des différents bénéficiaires. Cet enseignement peut utilement alimenter la réflexion sur la conception du prochain PPTD.

## Bonnes pratiques

- 1. La Prolongation sans coût supplémentaire de la durée du PPTD.** L'une des bonnes pratiques du programme est la prolongation d'un an (2024) sans frais de sa durée pour tenir compte des difficultés qui ont entaché sa bonne mise en œuvre et des retards induits dans la réalisation des activités. Elle a permis notamment de mieux prendre en compte les interventions des projets de l'OIT au Burkina Faso, les projets AGRIDOM et Protection sociale en particulier, et partant d'améliorer la portée du programme et de garantir la durabilité des résultats.
- 2. L'approche partenariale dans la mise en œuvre du PPTD.** Le développement de formes de collaboration / synergie avec les projets exécutés par le BIT au Burkina Faso (le projet AGRIDOM, le projet Protection Sociale et le projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles ») ou par d'autres acteurs (le projet sur les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques, par exemple) a favorisé la complémentarité des interventions et des apprentissages réciproques, contribuant à améliorer significativement les résultats du PPTD.
- 3. La signature de conventions de collaboration formelles entre les démembrés de l'administration et les prestataires de services.** Des conventions de collaboration formelles avec les prestataires publics formation (Direction Générale du Travail, Direction de la Sécurité et Santé au Travail, directions régionales du travail et de la protection sociale, directions régionales de l'agriculture, Centre d'Accueil et de Formation des Travailleurs Domestiques, etc.) et privés de services de ont été signées tout au long de l'exécution du programme. Elles fixent les modalités de collaboration entre le programme et ces prestataires de services et définissent clairement les objectifs, les rôles et les responsabilités / obligations de chaque partie. Cela facilite l'exécution du contrat en cas de manquement aux obligations contractuelles.

## Recommandations

**Recommandation 1 - Opérationnaliser les mécanismes de gouvernance et de suivi et les doter en moyens techniques et financiers.** Pour le prochain PPTD, mettre à la disposition du CoPIL et du Comité technique les moyens techniques et financiers nécessaires pour fonctionner et leur fournir un accompagnement adapté (formation des membres sur les enjeux du programme, leurs rôles et responsabilités, les techniques de recherche de financements, etc.). Le Bureau de pays de l'OIT devrait apporter un appui au fonctionnement du CoPIL et du comité technique. *Responsables : Gouvernement, Bureau de pays de l'OIT, Priorité : élevée, Durée : court terme, Niveau de ressources : faible.*

**Recommandation 2 - Impliquer davantage les mandants tripartites notamment la partie gouvernementale (y compris les sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi) dans le programme.** Pour le prochain PPTD, il faut impliquer davantage les mandants tripartites notamment la partie gouvernementale (y compris les sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi) dans la conception du programme (identification participative des priorités, tenue d'un atelier de validation des besoins identifiés et des activités à réaliser) et dans sa mise en œuvre (programmation opérationnelle, mise en œuvre participative, missions conjointes de suivi, etc.). Parallèlement, le COPIL doit renforcer la communication au sein des partenaires du programme et désigner un point focal pour chaque partenaire pour permettre un échange permanent avec l'ensemble des partenaires. *Responsables : Gouvernement (ministères en charge du travail et de l'emploi), COPIL et Bureau de pays de l'OIT, Priorité : élevée, Durée : court terme, Niveau de ressources : faible.*

**Recommandation 3 - Toujours réaliser une revue interne ou une auto-évaluation à mi-parcours.** Pour le prochain PPTD, il faut réaliser une revue interne ou une auto-évaluation à mi-parcours pour, entre autres, apporter des actions correctives à temps et informer la phase suivante, puis une revue finale avant ou juste après la clôture du programme car cela est crucial pour mesurer sa performance de façon satisfaisante. *Responsable : Gouvernement, COPIL et Bureau de pays de l'OIT, Priorité : élevée, Durée : moyen terme, Niveau de ressources : faible.*

**Recommandation 4 - Continuer de faire du renforcement et de l'extension de la protection sociale une priorité.** Parce que les différents acteurs sont particulièrement satisfaits des résultats de l'appui à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso, y compris l'appui à la CNAMU, mais également en raison de son énorme impact potentiel (des milliers de travailleurs et travailleuses non couverts de l'informel urbain et rural sont concernés), l'OIT doit inscrire le renforcement et l'extension de la protection sociale comme objectif prioritaire dans le prochain PPTD. *Responsable : Bureau de pays de l'OIT, Priorité : élevée, Durée : court terme, Niveau de ressources : élevé.*

**Recommandation 5 - Assurer une bonne coordination des interventions de l'OIT dans le pays.** Le Bureau de pays de l'OIT, en coopération avec les coordonnateurs des projets et programmes de l'OIT dans le pays, doit mettre en place un dispositif de communication, par exemple l'organisation de réunions régulières entre les coordonnateurs des projets et programmes et leurs équipes (briefings, revues de projet et programme) pour le suivi et le bilan et travailler à optimiser l'utilisation des ressources financières et logistiques. *Responsables : Bureau de pays de l'OIT et coordonnateurs des projets et programmes, Priorité : élevée, Durée : court terme, Niveau de ressources : faible.*

**Recommandation 6 - Mobiliser les ressources financières pour pérenniser les acquis du PPTD et développer une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer une mise en œuvre efficiente du prochain PPTD.** Parce que la durabilité des résultats du PPTD est assujettie à la capacité des mandants tripartites à mobiliser les ressources financières suffisantes pour pérenniser les acquis et pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel et la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la CNAMU, l'OIT doit élaborer une proposition de plaidoyer à adresser au Gouvernement Burkinabè et aux PTF pour mobiliser les fonds nécessaires et pérenniser les acquis du programme.

Par ailleurs, étant donné le faible taux de mobilisation des ressources constaté au cours du PPTD 2020-2022 (Ext. 2024), l'OIT doit développer une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer une

mise en œuvre efficiente du prochain PPTD et partant faire un lobbying auprès du Gouvernement pour qu'il contribue davantage au financement du programme et présenter le programme aux bailleurs de fonds en vue de susciter leur intérêt pour son financement. **Responsables** : *Gouvernement, Bureau de pays de l'OIT, partenaires sociaux, PTF et Secteur privé*, **Priorité** : *élevée*, **Durée** : *court et moyen terme*, **Niveau de ressources** : *élevé*.

# 1. Description du PPTD et sa logique d'intervention

---

## 1.1. Contexte du programme

Le Burkina Faso fait face depuis plus d'une décennie à des défis de développement multidimensionnels qui se traduisent, entre autres, par une forte vulnérabilité des populations, un accès inégal aux ressources économiques et aux services sociaux de base, une faible résilience aux changements climatiques, etc. L'augmentation des violences et de l'insécurité observée dans certaines régions du pays ces dernières années, conséquence directe du développement des activités des groupes armés terroristes et des extrémistes violents, entraînent en effet des pertes en vies humaines, des destructions des biens et équipements, un accroissement du nombre de personnes déplacées internes, des violations des droits humains, des fermetures des services publics (écoles et centres de formation, centres de santé, municipalités...) et une perturbation des services de base et des moyens de subsistance, notamment dans les zones à déficit sécuritaire, ainsi qu'une dégradation de l'environnement qui amplifie ces défis.

A ces facteurs, s'ajoute la crise sanitaire liée à l'épidémie du Covid-19. A l'instar des autres pays africains, le Burkina Faso a été frappé par le Covid-19 (ralentissement de l'activité économique en 2020 et une aggravation des vulnérabilités existantes, baisse des emplois dans le secteur informel, etc.), malgré les mesures prises par le Gouvernement pour en atténuer les effets. Afin de relancer son économie et de renforcer la résilience de sa société face aux chocs, le Gouvernement a adopté un cadre stratégique à travers le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025. Structuré en quatre piliers (Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale, répondre à la crise humanitaire, refonder l'Etat et améliorer la gouvernance, et œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale), le PA-SD vise à restaurer la sécurité, répondre à la crise humanitaire, refonder l'Etat et promouvoir la cohésion sociale<sup>1</sup>.

Pour soutenir les efforts du Burkina Faso pour réaliser un développement inclusif, résilient et durable à l'horizon 2030, l'Equipe Pays des Nations Unies au Burkina Faso a lancé successivement le Plan-cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (PNUAD) 2020-2022 et le Plan d'Action intérimaire des Nations Unies pour le Développement Durable (UNIDAP) 2023-2025. Par ailleurs, parce que le renforcement de la justice sociale est un autre défi important auquel doit faire face le Burkina Faso, l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso et notamment le Ministère en charge du Travail et les partenaires sociaux, a décidé d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) 2020-2022. Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune de contribuer à la promotion du travail décent reposant sur la nécessité de mettre en œuvre un cadre, cohérent et intégré d'interventions, fondé sur les avantages comparatifs de l'OIT, aligné sur les priorités nationales, celles du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) et du PA-SD 2023-2035, du PNUAD 2020-2022 et de l'UNIPAD 2023-2025 en particulier et enrichi par les enseignements tirés des expériences passées.

## 1.2. Le PPTD

D'une durée initiale de deux ans (2020-2022), puis prolongée jusqu'au 31 décembre 2024, le PPTD du Burkina Faso a été mis en œuvre par le Gouvernement, à travers un comité tripartite de pilotage qui en assure le suivi et l'évaluation. Financé conjointement par le Gouvernement et l'OIT, il vise l'amélioration de l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Aussi, le PPTD est articulé autour de trois (3) axes prioritaires, tandis que six (6) résultats spécifiques sont attendus de la mise en œuvre :

- **Axe prioritaire 1** : Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes et les femmes, y compris les personnes handicapées en milieu urbain et rural

---

<sup>1</sup>. Termes de référence

- **Résultat 1.1** : Des stratégies sectorielles favorables à l'emploi productif et décent sont mises en œuvre et évaluées d'ici à 2022 ;
- **Résultat 1.2** : L'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap est renforcée d'ici à 2022.
- **Axe prioritaire 2** : Renforcement et extension de la protection sociale
  - **Résultat 2.1** : Des lieux de travail, y compris dans l'économie informelle et rurale, sont rendus conformes à la législation et aux normes en santé et sécurité au travail d'ici à 2022 ;
  - **Résultat 2.2** : La protection sociale est étendue aux travailleurs (ses) non couvert(e)s de l'informel urbain et rural d'ici à 2022.
- **Axe prioritaire 3** : Application des textes législatifs du travail et la promotion du dialogue social
  - **Résultat 3.1** : La législation nationale intégrant les normes internationales du travail est renforcée et appliquée d'ici à 2022 ;
  - **Résultat 3.2** : Le dialogue social tripartite est renforcé d'ici à 2022.

### 1.3. Stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention du PPTD s'appuie sur les trois axes prioritaires susmentionnés :

- **Axe prioritaire 1 : Promouvoir des emplois productifs et décents pour les jeunes et les femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural** : Le programme met l'accent, d'une part, sur l'appui technique à la coordination du secteur « emploi-travail-protection sociale » et notamment le renforcement des capacités des intervenants dans le domaine de l'intégration de l'emploi dans les politiques sectorielles ; le renforcement des capacités des structures en charge de l'emploi pour les rendre plus aptes à améliorer l'offre d'emplois décents en faveur des jeunes, des femmes, et des personnes vivant avec un handicap dans les créneaux porteurs ; et le renforcement des capacités de suivi de l'impact de différents programmes sur la création d'emploi pour ces groupes cibles, et d'autre part, sur la fourniture de conseils stratégiques et le renforcement des capacités des décideurs politiques, des partenaires sociaux et du secteur privé afin qu'ils puissent concevoir et mettre en œuvre un cadre national et des initiatives pour promouvoir des apprentissages de qualité.
- **Axe prioritaire 2 : Renforcer et étendre la protection sociale** en renforçant les capacités des structures de contrôle d'entreprise, de l'amélioration de la législation en matière de protection sociale et de conformité des lieux de travail ; en renforçant les capacités des inspecteurs et contrôleurs du travail (dont au moins 30% des femmes et 10% de personnes handicapées) pour intervenir auprès des acteurs de l'économie informelle ; en apportant de l'assistance technique nécessaire pour améliorer le système de protection sociale dans sa globalité, en vue de la mise en place au moins d'un socle de protection sociale pour tout résident et résidente du Burkina Faso.
- **Axe prioritaire 3 : Application des normes nationales et internationales du travail par le dialogue social** : le programme met l'accent, d'une part, sur l'implication et l'accompagnement du Gouvernement et les partenaires sociaux dans le processus de révision de la législation du travail en vue de sa mise en conformité avec les normes internationales du travail et, d'autre part, sur le renforcement des capacités des organisations d'employeurs pour créer et fournir des services répondant aux besoins de leurs adhérents ainsi que le renforcement des capacités des organisations nationales de travailleurs en matière d'organisation à différents niveaux, y compris dans l'économie informelle, pour influencer sur les priorités des politiques publiques.

## 1.4. Gestion du programme

La structure de gestion du PPTD comprend un Comité de pilotage (chargé de donner l'orientation stratégique, la supervision générale du programme et la bonne coordination de sa mise en œuvre)<sup>2</sup> et un Secrétariat technique (mis à disposition du CoPIL, il est chargé d'assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PPTD).

## 2. Objectifs, champ et destinataires de la revue

---

### 2.1. Objectifs de la revue

L'objectif général de la revue finale du PPTD du Burkina Faso est de faire le point sur les progrès réalisés, d'identifier les défis persistants, d'ajuster les priorités stratégiques en fonction du contexte national, et de renforcer la cohérence des interventions pour une mise en œuvre plus efficace du travail décent et du développement durable.

Il s'agit plus particulièrement de :

- ▶ Examiner la cohérence et la pertinence du PPTD 2020-2022 (ext.2024) par rapport au contexte, aux politiques et stratégies nationales, aux besoins réels des populations en tenant compte de l'environnement socio-politique et économique ;
- ▶ Examiner le degré de cohérence entre les résultats, notamment l'impact, les effets et les produits ainsi que les stratégies développées dans le cadre du PPTD avec l'Agenda du travail décent ; le P&B 2020-2021, le P&B 2022-2023, le PNUAD 2018-2022 et l'UNIPAD 2023-2025 du Burkina ;
- ▶ Examiner la qualité et la quantité des résultats obtenus et les facteurs internes et externes positifs et les difficultés liées à la réalisation des résultats aux niveaux des objectifs ;
- ▶ Examiner le niveau d'impact et de durabilité des résultats obtenus ; Analyser la qualité et l'effectivité de la participation et des contributions des différentes parties prenantes, notamment, les administrations sectorielles des questions d'emploi et de travail, les partenaires sociaux, les partenaires d'exécution, le Comité de Pilotage, les partenaires au développement et l'OIT en matière de mise en œuvre, suivi et de coordination du programme ;
- ▶ Tirer des leçons et bonnes pratiques de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PPTD ;
- ▶ Dégager les recommandations et ajustements nécessaires d'une part pour le prochain PPTD et d'autre part pour contribuer à améliorer le travail du BIT dans des pays aux conditions similaires.

### 2.2. Champ de la revue

La revue du PPTD couvre les activités mises en œuvre au Burkina Faso et les produits et résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du programme depuis 2020 jusqu'à ce jour, avec une attention particulière aux facteurs internes et externes qui ont contribué à faciliter ou entraver l'atteinte des résultats.

### 2.3. Destinataires de la revue

Les principaux destinataires de la revue sont, entre autres, les mandants du BIT au Burkina Faso, le Comité de pilotage du PPTD, l'OIT (Bureau de pays à Abidjan, Bureau régional pour l'Afrique, ETD Dakar et le siège à Genève) et les partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les autres parties prenantes (ministères en charge du travail et de l'emploi, organisations de travailleurs et d'employeurs, OSC/ONG de mise en œuvre, agences partenaires du SNU, bénéficiaires, etc.).

---

<sup>2</sup>. Le CoPIL est placé sous le leadership du ministère en charge du travail. Il se réunit une fois par semestre afin d'examiner l'état d'avancement de l'exécution du PPTD et d'assurer son encadrement stratégique.

### 3. Méthodologie de la revue et ses limites

#### 3.1. Approche méthodologique

La revue du PPTD repose sur plusieurs approches, notamment :

1. **Une approche fondée sur la théorie du changement**, encadrée par les critères d'évaluation susmentionnés, consistant à analyser les liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuves existants afin de montrer comment le PPTD a eu une incidence sur l'accès au travail décent.
2. **Une approche mixte de collecte et analyse des données quantitatives et qualitatives** s'appuyant sur diverses sources de collecte des données primaires et secondaires pour répondre aux questions d'évaluation. Les sources de données (la revue documentaire et les entretiens individuels, notamment) ont été triangulées tout en veillant à inclure des éléments d'égalité des sexes, d'âge et d'inclusion.
3. **Une approche sensible au genre et à l'inclusion** qui prend en compte des considérations en matière de genre et d'inclusion des jeunes et des groupes les plus vulnérables, mais aussi qui accorde une attention particulière à l'intersectionnalité et aux effets/changements différenciés (hommes, femmes, jeunes, etc.) des interventions du programme.
4. **Une approche transparente, participative, inclusive et axée sur l'utilisation**. Le processus de la revue a impliqué les principales parties prenantes et acteurs clés : l'OIT (Bureau de pays à Abidjan et coordonnateurs des projets au Burkina Faso), les ministères sectoriels concernés (MFPTPS, MJPEE), les organisations de travailleurs (UAS, CGT-B, CSB) et d'employeurs (notamment le Conseil National du Patronat Burkinabè). Cette approche proposée se justifie par le souci d'assurer une meilleure appropriation par les acteurs clés du processus de la revue en vue d'assurer la validité, les conclusions et les recommandations qui seront formulées.

#### 3.2. Echelle de notation

La performance du PPTD a été évaluée au travers des critères usuels de l'évaluabilité, de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la viabilité/durabilité et des critères spécifiques tels que la prise en compte des thèmes transversaux (genre, inclusion, conflits, environnement, etc.) ainsi que sur la base d'une échelle de notation allant de 1 à 6. Le tableau ci-dessous précise les échelles d'appréciation des performances du programme avec notation.

| Note | Appréciation              | Catégorie      |
|------|---------------------------|----------------|
| 6    | Très satisfaisant         | Satisfaisant   |
| 5    | Satisfaisant              |                |
| 4    | Modérément satisfaisant   |                |
| 3    | Modérément insatisfaisant | Insatisfaisant |
| 2    | Insatisfaisant            |                |
| 1    | Très insatisfaisant       |                |

La performance a été qualifiée de :

- **Très satisfaisante** si les résultats attendus ont été atteints comme – ou mieux – que prévu.
- **Satisfaisante** si les aspects positifs sont plus importants que les aspects négatifs.
- **Modérément satisfaisante** si les aspects positifs sont au moins aussi importants que les aspects négatifs.
- **Modérément insatisfaisante** si les aspects négatifs sont légèrement plus importants que les aspects positifs.

- **Insatisfaisante** si les aspects positifs sont faibles par rapport aux aspects négatifs.
- **Très insatisfaisante** en cas de déficiences sérieuses caractérisées par très peu d'aspects positifs.

L'appréciation de la performance présentée ci-dessus a été appliquée exclusivement aux critères de l'évaluabilité, de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact, de la prise en compte des questions transversales correspondant à l'appréciation Très insatisfaisant à Très satisfaisant.

**Le critère de Viabilité/Durabilité :** Il a été noté sur une échelle de Probable à Moyennement improbable.

En considérant l'échelle de notation retenue, l'appréciation de la viabilité/durabilité se résume comme suit :

- Si la note affectée est comprise entre 5-6, l'appréciation est Probable (P), risques négligeables à la durabilité ;
- Si la note affectée est comprise entre 3-4, l'appréciation est Moyennement probable (MP), risques modérés ;
- Si la note affectée est comprise entre 1-2, l'appréciation est Moyennement improbable (MI), risques importants.

### 3.3. Principes méthodologiques

Pour la revue du PPTD, les principes d'ordre déontologique et technique suivants ont été observés :

- ▶ Directives prescrites et internationalement reconnues en matière d'évaluation et normes éthiques les plus exigeantes communément admises en la matière (l'indépendance et l'équidistance vis-à-vis des acteurs, confidentialité des informations collectées, respect des droits et confidentialité des personnes fournissant les informations), les normes et directives d'éthique du Groupe des Nations Unies sur l'Evaluation (UNEG) et les directives de l'OIT pour l'évaluation axée sur les résultats, en particulier ;
- ▶ Logique conceptuelle : tout d'abord la collecte et l'ordonnement des données et des faits, ensuite l'interprétation et l'analyse des données collectées, enfin la formulation d'un jugement ;
- ▶ Triangulation des informations en démultipliant les sources chaque fois que possible.

### 3.4. Méthodologie de la revue

La méthodologie utilisée repose sur trois piliers concrets : **la théorie du changement du PPTD, la matrice d'évaluation et la boîte à outils de collecte des données.**

#### ✓ *Théorie du changement*

Elle constitue le principal cadre analytique de la revue du programme. Elle a été utilisée pour organiser les questions d'évaluation en fonction des résultats attendus du PPTD à différents niveaux de sa chaîne de résultats. Pour ce faire, la revue a utilisé une approche large de l'analyse de la contribution à l'inférence causale en vue de comprendre l'influence des facteurs contextuels pertinents sur les résultats directs et indirects, voulus et non voulus, du programme.

#### ✓ *Matrice d'évaluation*

La matrice d'évaluation a été utilisée pour opérationnaliser la théorie du changement et son cadre convenu de résultats directs et indirects en un ensemble de catégories mesurables d'analyse évaluative suivant la chaîne des résultats de l'intervention. Elle regroupe les questions et sous-questions d'évaluation par grands critères (évaluabilité, pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité/durabilité) et la prise en compte des aspects transversaux permettant d'analyser les résultats du programme. Elle présente aussi les sources de données, les outils et méthodes de collecte ainsi que les indicateurs/normes de réussite et les méthodes d'analyse des données (voir Annexe 2).

### ✓ *Boîte à outils de collecte des données*

La boîte à outils de collecte des données décrit l'ensemble des méthodes et sources de données quantitatives et qualitatives, primaires et secondaires, qui ont été déployées dans le cadre de la revue du programme. Les principales sources de collecte des données suivantes ont été utilisées :

- **Revue des documents pertinents.** Il s'agit, entre autres, des documents suivants :
  - Documents produits dans le cadre de la conception et l'exécution du PPTD (Document de programme, rapports d'avancement des projets, etc.) ;
  - Documents stratégiques nationaux pertinents dans les domaines du programme (Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025, Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement 2023-2025, Plan National de Riposte à la pandémie du Covid-19, Stratégie Nationale Genre 2020-2024, politiques sectorielles dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale) ;
  - Documents programmatiques de l'OIT (PPTD 2020-2022, P&B 2020-2021, P&B 2022-2023) et du SNU au Burkina Faso (PNUAD 2020-2022, UNIPAD 2023-2025) ;
  - Autres documents : ODD, publications des partenaires du programme.
- **Collecte des données sur le terrain**

Des entretiens individuels semi-structurés, à distance et en présentiel, ont été menés avec les informateurs clés : OIT (personnel du Bureau de pays à Abidjan et Coordonnateurs des projets au Burkina Faso) et les parties prenantes de la mise en œuvre des différents résultats du PPTD (ministères sectoriels concernés, organisations de travailleurs et d'employeurs, etc.). Cela s'est fait au moyen de guides d'entretiens individuels semi-structurés (voir Annexe 7). Au total, 26 personnes ont été interviewées (pour plus de détails, voir Annexe 5).

**Tableau 1 : Personnes rencontrées/interviewées**

| Structure/institution                                                                     | Hommes    | Femmes    | Total     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| <b>Organisation Internationale de Travail (OIT)</b>                                       | 04        | -         | 04        |
| <b>Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale (MFPTPS)</b> | 08        | 06        | 14        |
| <b>Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi (MSJE)</b>                         | 02        | -         | 02        |
| <b>Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB)</b>                                      | -         | 01        | 01        |
| <b>Organisations de travailleurs (UAS, CGT-B, CNTB)</b>                                   | 02        | -         | 02        |
| <b>Autres partenaires (CNSS, Fonds Faso Kuna Wili, CNEI-BF)</b>                           | 03        | -         | 03        |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>19</b> | <b>07</b> | <b>26</b> |

### **3.5. Limites de la revue**

La principale difficulté rencontrée dans la revue réside dans le manque d'information initiale sur les acteurs qui ont effectivement participé à la conception et la mise en œuvre du PPTD. En effet, si l'implication de la Direction Générale du Travail (DGT) a permis de cartographier les parties prenantes et acteurs clés et d'élaborer l'agenda des entretiens avec eux, il a été tout particulièrement difficile d'identifier les "bonnes personnes", c'est-à-dire les personnes qui ont vécu tout le processus de conception et de mise en œuvre du programme, et donc capables de fournir des informations pertinentes sur le programme. De nombreux acteurs clés de l'époque (années 2020-2022) ont quitté leurs postes pour diverses raisons : changement de responsables de certaines structures clés, mobilité du personnel des structures impliquées, départ à la retraite, etc. Pour contourner cette difficulté, la stratégie utilisée a consisté à faire des entretiens avec les premiers responsables des structures / institutions participantes :

demande formulée pour rencontrer les cadres présents qui ont vécu tout le processus de conception et/ou d'exécution du programme et prendre les contacts de ceux qui ont quitté leurs postes, afin de les contacter pour des entretiens en présentiel ou à distance.

La non-disponibilité de certains acteurs clés, souvent justifiée par des impératifs professionnels ou des urgences personnelles, n'a pas facilité la collecte à temps des données sur le terrain. Il a fallu s'adapter notamment en reprogrammant les entretiens, qu'ils soient en présentiel ou à distance (téléphone).

En outre, étant donné la contrainte de temps (durée de la mission sur le terrain relativement limitée) les discussions de groupes avec les bénéficiaires ont été annulées notamment ceux du projet AGRIDOM programmées à Bobo-Dioulasso et Banfora pour se concentrer sur les entretiens individuels avec les informateurs clés. Mais l'exploitation des données issues des perceptions des bénéficiaires collectées dans le cadre de l'élaboration des rapports d'avancement de ce projet a permis dans une certaine mesure de combler la non-réalisation des groupes de discussion.

## **4. Résultats de la revue**

---

Les résultats de l'analyse de la performance du PPTD du Burkina Faso 2020-2022 (Ext. 2024) en termes d'évaluabilité, de pertinence, de cohérence, d'efficacité y compris l'efficacité des mécanismes et arrangements de gestion, d'efficience, d'impact, de viabilité/durabilité des résultats et de prise en compte des questions transversales sont présentés ici. Ils reposent sur des données de seconde main issues de l'exploitation des documents pertinents disponibles et des données de première main recueillies via des consultations et entretiens avec les principales parties prenantes et acteurs clés du programme.

### **4.1. Evaluabilité du PPTD**

Les résultats de la revue documentaire et des entretiens avec les différentes parties prenantes et acteurs clés qui ont vécu tout le processus de conception et de mise en œuvre du PPTD indiquent clairement que l'élaboration du programme s'est appuyée à la fois sur une approche participative et sur une approche basée sur les résultats et sur les informations issues d'une analyse approfondie de la situation (la situation socio-économique et la situation en termes de capital humain, d'emploi et de revenus du travail, de protection sociale, en particulier) et a capitalisé les leçons tirées de la conception et la mise en œuvre des projets et programmes de l'OIT antérieurs ou en cours, le PPTD 2012-2015 en particulier.

Cela étant, certaines parties prenantes interviewées, y compris des directions et sous-directions des ministères en charge du travail et de l'emploi, affirment qu'elles n'ont pas été associées à la conception et la mise en œuvre du programme, voire n'ont jamais entendu parler du PPTD, même si certaines d'entre elles, déclarent ne pas disposer d'informations sur la question, car ayant rejoint leur poste après 2022.

Bien que la problématique de la mobilité des fonctionnaires des ministères, les cloisonnements internes et l'absence de partage des informations entre fonctionnaires et entre services permettent de nuancer les affirmations de certaines parties prenantes interrogées, force est de constater que certaines directions des ministères en charge du travail et de l'emploi n'ont pas été associées durant la conception et la mise en œuvre du programme.

Cela conduit à conclure qu'une approche plus inclusive de certaines directions des ministères du travail et de l'emploi dans l'élaboration et l'exécution du programme aurait contribué à une meilleure atteinte des objectifs du programme, ou au moins à renforcer l'appropriation gouvernementale du programme.

Par ailleurs, le PPTD a adopté une théorie du changement cohérente avec son objectif principal (contribuer à améliorer l'accès des hommes et des femmes à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine) et les résultats spécifiques attendus de sa mise en œuvre. Elle a été élaborée à partir du constat que la vulnérabilité des populations était forte ; que l'accès aux ressources économiques et aux services sociaux de base était très inégal ; que la résilience aux changements climatiques était très faible ; que les emplois dans le secteur informel étaient en forte

baisse ; etc. La théorie du changement du PPTD montre par exemple, que si des ressources suffisantes sont mobilisées et si le mécanisme de pilotage est efficace, alors le dialogue social va bien fonctionner.

Enfin, le cadre des résultats du PPTD est pertinent et structure de manière logique ses différents éléments (les objectifs, les résultats, les produits et les indicateurs) pour mesurer les progrès réalisés. De surcroît, tous les indicateurs de résultat du PPTD sont pertinents. De même, toutes les cibles de fin de programme étaient suffisamment définies et mesurables.

## 4.2. Pertinence et cohérence

### *Un alignement réussi sur les référentiels nationaux de développement*

Les concepteurs du PPTD ont fait de réels efforts pour l'aligner sur les référentiels nationaux de développement que sont le *Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)*, le *Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD)*, le *Plan National de Riposte à l'épidémie du Covid-19 au Burkina Faso* et la *Stratégie Nationale Genre (SNG)*, pour ne citer que ceux-là. En travaillant à : (i) optimiser le potentiel de développement des travailleurs y compris les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et du travail domestique à travers une migration plus équitable et un meilleur accès à des opportunités de travail décent (projet AGRIDOM), (ii) renforcer la protection sociale à travers l'extension de la couverture santé aux travailleurs de l'économie informelle et rurale, (projet de coopération pour le développement « bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain ») ou (iii) étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle et à leurs familles à travers le développement du Régime d'Assurance Maladie Universelle (projet Protection sociale), le PPTD contribue directement à l'atteinte des objectifs stratégiques du PNDES I 2016-2020 et du PNDES II 2021-2025 et surtout l'objectif stratégique 2.4 du PNDES I et l'objectif stratégique 3.4 du PNDES II, à savoir «Promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes».

Le PPTD s'aligne également sur l'Axe stratégique 4 du *Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement 2023-2035* («Dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois» et deux de ses cinq objectifs spécifiques : développer un secteur industriel et artisanal compétitif, à forte valeur ajoutée et créateur d'emplois décents (Objectif spécifique 4.2) et promouvoir le commerce et l'expansion des industries de services à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois décents (Objectif spécifique 4.3), mais aussi sur le *Plan National de Riposte à la pandémie du Covid-19*, car certains dispositifs en matière de travail et d'emploi prévus dans le cadre de la mise en œuvre du projet AGRIDOM de l'OIT incluent ceux visant à renforcer les capacités des travailleurs agricoles et domestiques en vue de l'amélioration de leur employabilité et à les former pour mieux les outiller afin qu'ils soient plus compétitifs sur le marché du travail et aient accès à de meilleures conditions de travail, tandis que d'autres dispositifs de protection sociale visent à atténuer les effets économiques du COVID-19 pour assurer une meilleure inclusion des travailleurs et travailleuses vulnérables, y compris les travailleurs et travailleuses migrants.

Le PPTD s'inscrit non seulement dans la *Stratégie Nationale Genre (SNG) 2020-2024* et ses priorités, notamment celles centrées sur la promotion de l'équité d'accès aux services sociaux de base et la protection sociale, mais répond également aux politiques sectorielles telles que la *Politique Nationale de l'Emploi - PNE* (l'objectif global de la PNE est de promouvoir l'emploi décent et réduire le chômage et le sous-emploi, en s'appuyant sur une analyse diagnostique de la situation de l'emploi), la *Politique Nationale du Travail (PNT) 2011-2020* (la PNT s'articule autour de quatre grands axes : le renforcement des capacités institutionnelles, la promotion d'un dialogue social, l'extension de la protection sociale et le développement de la culture de prévention) et la *Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) 2013-2022* (la PNPS a pour objectif de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales en garantissant leur accès universel aux services sociaux de base et est articulée autour de quatre instruments que sont : les filets sociaux de sécurité, l'assurance sociale, la réglementation sociale, les services d'aides sociales).

Notons ici que le projet AGRIDOM, le projet « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain » et le projet Protection sociale de l'OIT s'inscrivent dans une approche sensible au genre et l'inclusion, mais intègre aussi des dimensions emploi, travail et protection sociale qui se sont avérées essentielles à l'atteinte des objectifs du PPTD. En effet, les interventions de ces trois projets sont centrées notamment sur : (i) l'accès des femmes aux opportunités de développement de compétences ainsi que la représentativité des femmes - nationales et migrantes - au sein des organisations syndicales, (ii) la réduction des désavantages sexospécifiques auxquels sont confrontés les travailleurs migrants, les femmes migrantes en particulier, (iii) l'employabilité des travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques, (iv) l'extension de la couverture santé aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle – sans protection sociale aucune, (v) le renforcement et d'application du cadre législatif du travail, et (vi) la promotion du dialogue social.

### *Adéquation de l'offre du programme aux besoins des groupes ciblés*

L'élaboration du PPTD s'est appuyée sur l'analyse approfondie de la situation socio-économique du Burkina Faso, y compris la situation en termes de capital humain, d'emploi et de revenus de travail, de protection sociale. Elle a permis d'identifier des défis majeurs auxquels le pays fait face (les insuffisances structurelles du système productif national fortement exposé aux chocs exogènes ; les contraintes structurelles en matière de création d'emploi et de revenus et plus particulièrement en matière d'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap ; les limites des systèmes de protection sociale existants ; et le déficit de dialogue social), mais également les actions prioritaires nécessaires à la réduction de ces défis, les publics cibles (les mandants triparties, les acteurs du secteur informel urbain et rural, les travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques, les partenaires techniques et financiers, etc.) et les besoins (l'amélioration de l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap ; la promotion d'une dynamique économique davantage favorable à la création d'emplois productifs ; la réduction durable du déficit de protection sociale, de sécurité et santé au travail, et de dialogue social ; l'amélioration de l'efficacité de la législation du travail ; etc.).

Les trois projets susmentionnés qui contribuent au PPTD, s'inscrivent chacun dans une approche multisectorielle visant à répondre à différents besoins des acteurs identifiés. En matière de création d'emploi et de revenus, les interventions du projet AGRIDOM, par exemple, visent aussi bien des réformes des cadres macro-politiques et institutionnelles et des améliorations immédiates des conditions de travail au quotidien à travers des actions pilotes sur le terrain (sensibilisation, renforcement des capacités des gouvernements, des organisations d'employeurs et des organisation des travailleurs) que la sensibilisation et le renforcement des capacités des décideurs et des employeurs à prendre des mesures qui reconnaissent à la fois les contributions économiques et sociales des femmes migrantes et répondent à leurs besoins spécifiques ou l'accès des femmes aux opportunités de développement de compétences, ainsi que la représentativité des femmes - nationales et migrantes - au sein des organisations syndicales. Cette approche sectorielle permet de cibler des domaines clés de l'économie informelle urbaine et rurale, l'agriculture et le travail domestique - avec des solutions sur mesure qui tiennent compte des conditions spécifiques de chaque secteur et de chaque acteur.

Parallèlement, dans une dynamique d'inclusion et de protection sociale, de renforcement de la sécurité et la santé au travail, de promotion du dialogue social et d'amélioration de l'efficacité de la législation du travail, les actions prioritaires du projet Protection sociale ont consisté à appuyer le développement du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) au Burkina Faso afin d'étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle et à leurs familles, fournir un appui institutionnel à la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU), renforcer les capacités des acteurs du dialogue social et plus singulièrement les partenaires sociaux pour un meilleur fonctionnement des cadres de dialogue existant, appuyer le renforcement et l'application de la législation nationale (notamment en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de sécurité et santé au travail) intégrant les normes internationales du travail, etc.

### ***Compatibilité avec les actions de l'OIT, le PNUAD/UNIDAP et les ODD***

Le PPTD est cohérent avec d'autres interventions antérieures ou en cours de l'OIT et des autres agences du Système des Nations Unies (SNU) au Burkina Faso, notamment le *Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2020-2022* et le *Plan d'Action intérimaire des Nations Unies pour le Développement Durable (UNIDAP) 2023-2025*, mais en plus il contribue directement à la réalisation des résultats attendus de leur mise en œuvre. Comme on le verra plus loin, le PPTD a à son actif des résultats tangibles tels que l'amélioration des compétences professionnelles de plusieurs centaines de travailleurs agricoles et domestiques dans différents domaines (production agricole, droit du travail, protection sociale, sécurité et santé au travail, etc.) pour être plus compétitifs sur le marché du travail, et l'appui à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso. Des résultats qui sont pertinents au regard des effets attendus de la mise en œuvre du PNUAD 2020-2022 (l'Effet 3.1 : "D'ici 2020, les populations, notamment les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbain/rural) accroissent leur revenu, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire" et l'Effet 3.2 : "D'ici 2020, les populations les plus fragiles économiquement et socialement, à mobilité ou non, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées sont couvertes par des mécanismes de protection sociale", en particulier) et de l'UNIDAP 2023-2025 (notamment les résultats attendus du Pilier 3 "Refonder l'Etat et améliorer la gouvernance" : renforcement de l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, etc.).

Le PPTD répond également aux *Objectifs de Développement Durables (ODD)* et plus particulièrement l'ODD 4 ("Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie"), l'ODD 5 ("Réaliser l'égalité de genre et autonomiser toutes les femmes et les filles") et l'ODD 8 ("Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous"). Il met en œuvre des actions concrètes sensibles au genre (l'amélioration de l'accès des femmes aux opportunités de développement de compétences ainsi que la représentativité des femmes - nationales et migrantes - au sein des organisations syndicales, la réduction des désavantages sexospécifiques auxquels sont confrontés les travailleurs migrants, les femmes migrantes en particulier, etc.) ou pour atteindre des résultats tangibles dans le domaine du travail et la protection sociale (le renforcement et d'application du cadre législatif du travail, la promotion du dialogue social, l'extension de la couverture santé aux travailleurs et travailleuses de l'économie informelle – sans protection sociale aucune) et en matière d'emploi (l'employabilité des travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques, par exemple).

Enfin, les objectifs spécifiques du PPTD sont similaires ou proches de ceux de nombreux projets ou actions de l'OIT tels que le projet AGRIDOM, le projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain » et le projet Protection Sociale) de l'OIT, pour ne citer que ces exemples.

Ce résultat n'est guère surprenant, car ces projets s'inscrivent dans la vision globale du PPTD, contribuant à la réalisation de ses objectifs et ses résultats spécifiques attendus : (i) la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies sectorielles favorables à l'emploi productif et décent sont mises en œuvre et évaluées et le renforcement de l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap (le projet AGRIDOM vise justement à optimiser le potentiel de développement des travailleurs y compris les travailleurs migrants dans les secteurs agricole et du travail domestique à travers une migration plus équitable et un meilleur accès à des opportunités de travail décent), (ii) la mise en conformité des lieux de travail, y compris dans l'économie informelle et rurale, avec la législation et aux normes en santé et sécurité au travail et l'extension de la protection sociale aux travailleurs et travailleuses non couvert(e)s de l'informel urbain et rural (le projet de coopération pour le développement et le projet Protection sociale ont pour objectif l'extension de la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle urbain et rurale), et (iii) le renforcement de la législation nationale intégrant les normes internationales du travail et du dialogue social tripartite (le

projet Protection sociale met également l'accent sur l'amélioration du cadre législatif du travail et sur l'appui aux mandants tripartites).

### *Complémentarité/synergie entre les appuis de l'OIT et les initiatives des partenaires nationaux*

Le PPTD est compatible avec les actions de certains mandants tripartites et partenaires techniques et financiers. C'est notamment le cas du Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (PAFPA) et du Projet d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires pour les Jeunes et les Femmes (PACAJeF). Le PAFPA (2019-2022) est une initiative du ministère de la Jeunesse et du secteur privé via le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB). Il a pour objectif la formation qualifiante de 8000 jeunes dont 50% de femmes de 15 à 35 ans dans les métiers émergents (secteur agro-sylvo-pastoral, les mines, le BTP, les énergies renouvelables et la transformation agroalimentaire des produits locaux) leur permettant de disposer de connaissances et de compétences pour exercer leurs métiers et créer durablement des revenus<sup>3</sup>. D'une durée de 36 mois (2021-2023) et mis en œuvre par le CNPB et d'autres acteurs dont Oxfam, le PACAJeF a pour objectif général de promouvoir un environnement des affaires favorable pour l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Burkina Faso<sup>4</sup>. C'est aussi le cas du projet sur les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques financé par la Commission Européenne (voir plus loin).

### **4.3. Efficacité**

**Deux résultats spécifiques étaient attendus sous l'axe prioritaire 1 du PPTD** (Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural) :

- (i) Des stratégies sectorielles favorables à l'emploi productif et décent sont mises en œuvre et évaluées d'ici à 2022 grâce à un accroissement du nombre de cadres sectoriels de dialogue (CSD) intégrant l'emploi des jeunes (6 CSD en 2018, contre CSD en 2022), du nombre d'unités économiques formalisées, selon les groupes cibles, par sexe (80000 en 2022, contre 8 561 en 2014) et du taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail (100% en 2022, contre 75% en 2016) ; et
- (ii) L'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap est renforcée d'ici à 2022 grâce à l'amélioration du taux d'insertion des bénéficiaires – ventilé par sexe – de la formation technique et professionnelle (avec un taux de 65% en 2022) et du taux d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de l'Emploi (23% en 2022, contre 10% en 2015).

**Tableau 2 : Liste des projets ou actions ayant contribué au PPTD**

| Nom du projet                                                                                                                                                                                 | Période d'exécution | Structure d'exécution | Bailleur de fonds                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------------------------------|
| Projet régional « Renforcement de la gouvernance de la migration de main d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique » (ou projet AGRIDOM)                            | 2021 – 2025         | OIT                   | Swiss Development Cooperation                 |
| Projet « Bâtir des socles de protection sociale pour tous au Burkina Faso » (ou projet Protection Sociale)                                                                                    | 2023 – 2025         | OIT                   | Gouvernement de la Belgique                   |
| Projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter | 2020 – 2022         | OIT                   | Gouvernements de la Belgique et du Luxembourg |

<sup>3</sup>. Financé par la Coopération Suisse à hauteur de 3 727 701 000 F CFA, le projet PAFPA couvre les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Sud, des Cascades, des Hauts Bassins, du Centre et du Centre-Ouest.

<sup>4</sup>. Le PACAJEF cible 1000 entrepreneurs des régions du Sahel, du Centre Nord et des Cascades.

|                                                                                                                   |                         |                                                         |                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain »                               |                         |                                                         |                                                                                                              |
| Eliminating child labour and forced labour in the cotton, textile and garment value chain: an integrated approach | 2018 – 2021 (Ext. 2023) | OIT, CLEAR Cotton, FAO                                  | Commission Européenne                                                                                        |
| Global Flagship Programme on Building Social Protection Floors for All                                            | 2021 – 2025             | OIT                                                     | OIT                                                                                                          |
| Projet régional conjoint de soutien à la coopération transfrontalière dans la région de Liptako-Gourma            | 2019 – 2022             | OIT, CEA, HCDH, ONUDC, ONU FEMMES, PNUD, UNESCO, UNICEF | Agences du SNU (BIT, CEA, HCDH, ONUDC, ONU FEMMES, PNUD, UNESCO, UNICEF), Gouvernement Suédois et ALG        |
| DG Crisis                                                                                                         | 2025                    | OIT                                                     |                                                                                                              |
| Partnership for Action on Green Economy                                                                           | 2022 – 2025             | UNEP, UNDP, ILO, UNIDO, UNITAR                          | Commission Européenne et plusieurs Gouvernements (Allemagne, Finlande, Norvège, Suède, Suisse, Corée du Sud) |

**Les résultats atteints sous l'axe prioritaire 1 sont modérément satisfaisants.** Comme le montre le tableau ci-après, l'objectif de multiplier le nombre de CSD par 6 et le nombre d'unités économiques formalisées par 9 et d'atteindre un taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail de 100% en 2022 n'a pas été réalisé, tandis que l'objectif de renforcer l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap l'a été mais pas à la hauteur des attentes. Certes, dans le cadre de la mise en œuvre du projet AGRIDOM la Stratégie nationale de migration de main-d'œuvre et son plan d'action opérationnel ont été élaborés et validés techniquement : le décret relu portant sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs domestiques au Burkina Faso a été validé ; les résultats d'une étude mixte sur la situation des travailleurs migrants dans les restaurants et débits de boisson au Burkina Faso ont été partagés avec les parties prenantes, y compris le Comité national tripartite du suivi du projet.

Parallèlement, des parties prenantes nationales (soit 45 mandants tripartites dont 11 femmes, 27 inspecteurs et contrôleurs du travail dont 3 femmes, 28 membres de la Commission Consultative relative aux Normes Internationales du Travail dont 6 femmes, 47 membres du Comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail et du Comité national tripartite de suivi dont 8 femmes et 39 représentants des agences d'emploi privé dont 18 femmes) ont pu renforcer leurs capacités et acquérir de nouvelles compétences leur permettant de maîtriser des domaines spécifiques tels que la gouvernance de la migration de main d'œuvre<sup>5</sup> ; 143 travailleurs agricoles de Banfora et Bobo Dioulasso, dont 76 femmes et 45 personnes déplacées internes (PDI) ont amélioré leurs connaissances des droits des travailleurs agricoles, de la protection sociale, de la sécurité et santé au travail et ont de meilleures compétences sur le travail agricole ; 60 travailleuses domestiques dont 28 PDI ont aussi amélioré leurs connaissances du droit du travail et partant renforcé leurs compétences techniques sur le travail domestique et leur compétitivité et leur employabilité ; 108 travailleurs dont 78 travailleurs agricoles (45 femmes et 33 hommes) et 30 filles domestiques ont été formés<sup>6</sup> afin de mieux les outiller pour qu'ils soient plus compétitifs sur le marché du travail et aient accès à de meilleures conditions de travail<sup>7</sup>.

<sup>5</sup>. Source : Rapport provisoire de l'évaluation finale du projet AGRIDOM.

<sup>6</sup>. Des conventions de partenariat formelles ont été signées avec les prestataires de services formation et de renforcement des capacités.

<sup>7</sup>. Source : Rapport provisoire de l'évaluation finale du projet AGRIDOM.

Hormis cela, 336 décideurs politiques, employeurs et travailleurs dont 176 femmes ont été touchés par les outils de sensibilisation – au total, 120 tee-shirts, 120 blocs-notes, 120 cartables, 120 sacs en bandoulière et 120 sacs porte-documents avec messages de sensibilisation ont été conçus et distribués – pour la ratification de la C189 ; des acteurs de l'économie informelle (63 promoteurs dont 28 femmes) ont amélioré leurs compétences entrepreneuriales et/ou accéder à des opportunités de financement ; 160 promoteurs dont 66 femmes et 19 personnes déplacées internes ont été sensibilisés sur le droit du travail, l'éducation financière et les avantages liés à la formalisation des unités économiques informelles et 53 travailleurs et travailleuses migrants, sur les dispositifs de protection sociale ; 199 acteurs (autorités, partenaires sociaux, migrants, recruteurs, ONG, PDI et personnel d'agences d'emploi publiques et privées) dont 87 femmes ont été également sensibilisés sur le recrutement équitable<sup>8</sup>. Mais tous ces résultats ne sont pas suffisants en comparaison avec les résultats prévus.

**Tableau 3 : Taux d'atteinte des résultats attendus**

| Indicateur de résultat                                                                                                                                                  | Référence       | Cible en 2022         | Atteinte de la cible                                                                                                                                                    |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
|                                                                                                                                                                         |                 |                       | Valeur                                                                                                                                                                  | Taux |
| <b>Priorité 1. Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural</b>           |                 |                       |                                                                                                                                                                         |      |
| <b>RS1 : Des stratégies sectorielles favorables à l'emploi productif et décent mises en œuvre et évaluées d'ici à 2022</b>                                              |                 |                       |                                                                                                                                                                         |      |
| Nombre de cadres sectoriels de dialogue (CSD) intégrant l'emploi des jeunes                                                                                             | 1 CSD en 2018   | 6 CSD en 2022         | 0                                                                                                                                                                       | 0%   |
| Nombre d'unités économiques formalisées (selon les groupes cibles, par sexe)                                                                                            | 8 561 en 2014   | 80 000 en 2022        | ND                                                                                                                                                                      | ND   |
| Taux de réalisation des productions statistiques sur le marché du travail                                                                                               | 75% en 2016     | 100% en 2022          | ND                                                                                                                                                                      | ND   |
| <b>RS2 : Employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vivant avec un handicap renforcé d'ici à 2022.</b>                                                       |                 |                       |                                                                                                                                                                         |      |
| Taux d'insertion des bénéficiaires – ventilé par sexe – de la formation technique et professionnelle                                                                    | -               | 65%                   | ND                                                                                                                                                                      | ND   |
| Taux d'insertion professionnelle des jeunes, des femmes et des personnes marginalisées via le Service Public de l'Emploi                                                | 10% en 2015     | 23%                   | ND<br>(Environ 300 travailleurs du secteur informel et des travailleurs agricoles/domestiques ont bénéficié de formation et de renforcement des compétences techniques) | ND   |
| <b>Priorité 2. Renforcement et extension de la protection sociale</b>                                                                                                   |                 |                       |                                                                                                                                                                         |      |
| <b>RS3 : Des lieux de travail, y compris dans l'économie informelle et rurale conformes à la législation et aux normes en santé et sécurité au travail d'ici à 2022</b> |                 |                       |                                                                                                                                                                         |      |
| Nombre d'accidents du travail ventilé par sexe pour 1 million de travailleurs                                                                                           | 6063,85 en 2014 | 3031                  | ND                                                                                                                                                                      | ND   |
| Nombre d'inspecteurs et inspectrices du travail formés aux techniques d'intervention auprès des MPME                                                                    | 0               | 180 (dont 30% femmes) | 27                                                                                                                                                                      | 15%  |

<sup>8</sup>. Source : Idem.

|                                                                                                                                     |                  |                  |                                                                              |      |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------|------|
| Nombre de travailleurs et travailleuses pour un inspecteur/inspectrice du travail                                                   | 1/107750 (2014)  | Cible : 1/95 000 | ND<br>(Toutefois 27 inspecteurs / contrôleurs du travail ont été formés)     | ND   |
| <b>RS4 : Protection sociale étendue aux travailleurs (ses) non couvert (e) d'ici à 2022</b>                                         |                  |                  |                                                                              |      |
| Taux de couverture de l'assurance maladie universelle (AMU), ventilé par sexe                                                       | -                | 25%              | 0<br>(Toutefois, le RAMU et la CNAMU ont été appuyés)                        | 0%   |
| Proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension (hommes/femmes)                                                 | 7% en 2016       | 20%              | ND                                                                           | ND   |
| <b>Priorité 3. Application des normes nationales et internationales du travail par le dialogue social</b>                           |                  |                  |                                                                              |      |
| <b>RS5 : Législation nationale intégrant les normes internationales du travail renforcée et efficacement appliquée d'ici à 2022</b> |                  |                  |                                                                              |      |
| Nombre de nouvelles conventions de l'OIT ratifiées                                                                                  | -                | ≥2               | 2                                                                            | 100% |
| Cas de progrès relevés avec satisfaction ou intérêt par les organes de contrôle concernant l'application des conventions ratifiées  | 0 en 2018        | 2                | 2                                                                            | 100% |
| Taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques, ventilé par sexe                             | 41% en 2014      | 18%              | ND                                                                           | ND   |
| <b>RS6 : Dialogue social tripartite renforcé d'ici à 2022</b>                                                                       |                  |                  |                                                                              |      |
| Nombre de conflits de travail pour 10 000 salariés                                                                                  | 131,15 en 2016   | 50               | ND<br>(Toutefois, les capacités des mandants tripartites ont été renforcées) | ND   |
| Ratio de travailleurs pour un inspecteur du travail                                                                                 | 1/107750 en 2016 | 1/80 000         | ND                                                                           | ND   |
| Taux de conciliation des différends du travail                                                                                      | 60% en 2016      | 100%             | ND<br>(Mais 196 acteurs tripartites dont 40 femmes ont été formés)           | ND   |

Source : Tableau établi sur base des rapports d'avancement des projet AGRIDOM et Protection sociale

ND : Non disponible

**Deux résultats spécifiques étaient également attendus sous l'axe prioritaire 2 du PPTD (Renforcement et extension de la protection sociale) :**

- (i) Rendre des lieux de travail, y compris dans l'économie informelle et rurale, conformes à la législation et aux normes en santé et sécurité au travail en se concentrant sur la réduction du nombre d'accidents du travail ventilé par sexe pour 1 million de travailleurs (3031 en 2022, contre 6064 en 2014), la formation d'inspecteurs et inspectrices du travail sur les techniques d'intervention auprès des micro et petites entreprises ou sur le sécurité sociale (soit 180 en 2022) et sur l'amélioration de la proportion du nombre de travailleurs et travailleuses pour un inspecteur/ inspectrice de travail (soit 1/95000 en 2022, contre 1/107750 en 2014) ;

- (ii) Etendre la protection sociale étendue aux travailleurs (ses) non couvert (e), notamment en faisant passer le taux de couverture de l'assurance maladie universelle (AMU), ventilé par sexe, à 25% en 2022 et la proportion de personnes de plus de 64 ans bénéficiant d'une pension (hommes/femmes) de 7% en 2016 à 20% en 2022.

***Les résultats atteints sous l'axe prioritaire 2 sont très satisfaisants.*** L'OIT, via le projet Protection Sociale, appuie l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso. Cet appui a permis de renforcer les paramètres techniques du RAMU (régime d'assurance maladie universelle), le cadre juridique, les capacités des acteurs de mise en œuvre du régime et d'entamer les réflexions pour l'extension du régime au secteur informel et du monde rural. Plus en détail, le projet Protection Sociale, en collaboration avec le projet sur les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques financé par la Commission Européenne, a élaboré le référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel. L'appui du projet a aussi permis d'élaborer et actualiser les textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU ainsi que la stratégie d'extension du RAMU aux acteurs de l'économie informelle et de l'économie rurale (cette stratégie a pour objectif de lever les barrières d'accès au RAMU auxquelles les acteurs de l'économie informelle et le monde rural font face) entre juillet et décembre 2022, ce en collaboration avec les parties prenantes du RAMU et notamment les acteurs de l'économie informelle. Une stratégie de marketing social a également été réalisée au cours de la même période, l'objectif étant d'accompagner et d'obtenir l'adhésion et l'implication réelles des bénéficiaires et de mobiliser les intervenants pour la mise en œuvre du RAMU.

Ajoutons à tout cela qu'un inventaire des mutuelles sociales ainsi que les supports de leur reconnaissance officielle et leur articulation avec la Caisse nationale d'assurance maladie universelle (CNAMU) ont été élaborés en décembre 2021. Des cadres de la CNAMU ont été formés au plan national ou au niveau du Centre de formation de Turin en septembre et octobre 2021 et 2022. Des supports de gestion tels le système d'information, le plan de marketing social et des outils de communication ont été mis à la disposition de la CNAMU. En outre, la collaboration de l'OIT en matière de protection sociale, avec des agences des Nations Unies (OMS, Banque Mondiale) et d'autres acteurs (Agence Française de Développement, société de consultance ThinkWell) a été renforcée. Plus généralement, l'effet de levier des interventions de ces acteurs a augmenté la pertinence et l'efficacité du PPTD.

Par ailleurs, le projet a appuyé l'implémentation du système OpenIMIS pour la gestion du RAMU. Notons que la première étape de l'implémentation du système a été la réalisation d'une étude de faisabilité de l'intégration de OpenIMIS à la gestion du RAMU entre septembre et décembre 2021 et la seconde étape, la réalisation cahier des charges du système, entre juin et décembre 2022.

Grâce toujours à l'appui du projet Protection sociale, des acteurs institutionnels et de mise en œuvre du RAMU (soit 86 cadres) ont été formés sur la protection sociale en santé en juillet et août 2022 ; des cadres de la CNAMU (soit 6) et du Ministère en charge de la protection sociale (soit 4) ont pu ainsi participé à l'Académie sur la sécurité sociale (ITCILO Turin, septembre et octobre 2021 et 2022) ; 3 autres cadres de la CNAMU ont pu participer à la formation sur la protection sociale en santé (ITCILO) Turin, mars-mai 2022 ; la délégation du Burkina Faso à la conférence internationale sur la protection sociale en santé en mai 2022 ; 2 cadres de la CNAMU sur la formation en actuariat santé organisée par le département SOCPRO Genève, en septembre 2022.

**Pour ce qui concerne la Priorité 3 du PPTD** (Application des normes nationales et internationales du travail par le dialogue social), il était prévu de :

- (i) Renforcer la législation nationale intégrant les normes internationales du travail grâce à l'augmentation du nombre de nouvelles conventions de l'OIT ratifiées (au moins 2 d'ici 2022) et du nombre de conventions ratifiées appliquées (au moins 2 d'ici 2022) et une baisse du taux de prévalence des enfants de 5 à 17 ans impliqués dans les activités économiques, ventilé par sexe (18% en 2022, contre 41% en 2014) et

- (ii) Renforcer le dialogue social tripartite avec une réduction significative du nombre de conflits de travail pour 10 000 salariés (131,15 en 2016 et 50 en 2022) et une forte hausse du taux de conciliation des différends du travail (100% en 2022, contre 60% en 2016).

***Les résultats du PPTD en termes de renforcement de la législation intégrant les normes internationales de travail et de renforcement du dialogue social (axe prioritaire 3) sont relativement satisfaisants.*** Le droit du travail a été mis en conformité avec les principes et droits fondamentaux au travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes qui couvrent explicitement la protection des travailleurs, y compris les travailleurs migrants (C. 97, C. 143, C. 189), ce grâce à l'appui du projet AGRIDOM. D'autres résultats attendus de la mise en œuvre de ce projet ont été atteints en 2023 et en 2024 : 96 membres (dont 20 femmes et 76 hommes) de la CCNIT ainsi que des représentants du gouvernement, des partenaires sociaux et d'ONG ont été formés pour favoriser le dialogue sur une migration équitable de la main d'œuvre et des représentants du gouvernement et des partenaires sociaux, sur les normes internationales du travail, la protection sociale des travailleurs et travailleuses migrants et les Principes généraux et directives opérationnelles de l'OIT pour le recrutement équitable ; 28 commissaires de la CCNIT (dont 6 femmes et 22 hommes) et des personnes ressources (6 femmes et 22 hommes) ont renforcé leurs capacités techniques et sont désormais capables de soutenir les initiatives envisagées en matière de gouvernance de la migration de main-d'œuvre.

Plusieurs difficultés et contraintes ont entravé la bonne marche du PPTD et l'atteinte des résultats :

- La survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 et ses impacts négatifs sur les activités du programme en 2020, 2021 et au premier semestre 2022 : en raison du confinement, de l'interdiction des réunions en présentiel et des mesures barrières, certaines activités (études, missions sur le terrain, réunions, formations...) ont été suspendues, reportées, voire carrément annulées.
- La dégradation de la situation sécuritaire dans le pays tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 et l'évolution de la situation socio-politique du Burkina Faso en 2021-2022 et notamment les tensions sociales de novembre 2021 et les coups d'Etat du 24 janvier 2022 et du 30 septembre 2022. Ils ont eu pour conséquence le report de certaines activités et retard dans la mise en œuvre d'autres activités, etc.
- La non-opérationnalisation du Comité de pilotage (CoPIL) et de son Comité technique liées à des problèmes de prise en charge et de suivi avec pour conséquence la non-tenue des réunions statutaires. Autant dire que le CoPIL n'a pas pu faire régulièrement le point des activités réalisées, échanger sur les difficultés rencontrées et envisager des solutions consensuelles pour une meilleure exécution du programme. Ce constat signifie que la volonté et l'affirmation de l'engagement des membres à le faire fonctionner seuls ne suffisent ; et que sans moyens et sans accompagnement technique et financier, la capacité d'agir et de performer du CoPIL sera limitée.
- L'instabilité institutionnelle (changement de responsables de certaines structures clés, instabilité du personnel des structures impliquée, etc.) et ses conséquences : manque de connaissance du programme, perte d'informations sur le programme, perte de savoir-faire, etc.

En revanche, les facteurs suivants ont joué positivement sur l'efficacité du programme :

- le fort engagement des mandants tripartites notamment la Direction Générale du Travail ;
- la signature des conventions de partenariat formelles avec les prestataires de services formation et de renforcement des capacités techniques ;
- la mise en place de formes de collaboration / synergie avec certains mandants tripartites et partenaires techniques et financiers, etc.

#### **4.4. Efficience**

La mise en œuvre du PPPTD a requis la mobilisation de ressources humaines substantielles chargées d’assurer la mise en œuvre des projets ou d’appui tous azimut :

- Une Directrice du bureau de l’OIT à Abidjan qui supervise la mise en œuvre du PPTD ;
- Huit (8) spécialistes techniques - Emploi productif, Protection sociale, Economie informelle, Santé, Sécurité au travail, Genre, Développement de compétences et formation professionnelle, Statistique du travail basés à Dakar et Yaoundé qui apportent un appui technique en tant que backstopping ;
- Trois (3) spécialistes – Principes fondamentaux et droits du travail, Activités des travailleurs, Emploi des jeunes basés à Abidjan qui apportent un appui technique en tant que backstopping ;
- Deux (2) coordonnateurs techniques chargés de la mise en œuvre des projets que couvre le PPTD ;
- Trois (3) Unités d’appui - Unité de planification stratégique, Unité d’administration et finance, Unité des ressources humaines qui assurent la mise en œuvre des projets du PPTD.

Comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous, des ressources financières (soit 2,991,699 USD) ont été mises à la disposition du PPTD, dont les différents projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025 dans le cadre de ce programme. Le montant du budget des projets se chiffre à 2,771,699 USD, soit environ 93% du budget total du programme. Notons que la part du projet « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l’économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain » et celle du projet “Partnership for Action on Green Economy” dans le montant total du budget des projets est d’environ 29% et 20% respectivement.

**Tableau 4 : Récapitulatif des projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025 et budgets (en USD)**

| Projets                                                                                                                                                                                                                           | Budget | Budget | Budget | Budget | Total Budget |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------------|-------|
|                                                                                                                                                                                                                                   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   | Total        | %     |
| Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l’économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain | 478629 | 330441 | 0      | 0      | 809070.00    | 29,19 |
| Building Social Protection Floors for All - Phase II                                                                                                                                                                              | 51204  | 6353   | 0      | 10447  | 68004.00     | 02,45 |
| Eliminating child labour and forced labour in the garment value chain – an integrated approach                                                                                                                                    | 360782 | 0      | 0      | 0      | 360782.00    | 13.20 |
| Partnership for Action on Green Economy                                                                                                                                                                                           | 0      | 129461 | 179109 | 258403 | 566973.00    | 20.45 |
| DG Crisis                                                                                                                                                                                                                         |        |        |        | 75000  | 75000.00     | 02.70 |
| AGRIDOM BFA                                                                                                                                                                                                                       | 125000 | 125000 | 135000 | 135000 | 520000.00    | 18.60 |
| Projet régional conjoint de soutien à la coopération transfrontalière dans la région de Liptako-Gourma                                                                                                                            | 371870 | 0      | 0      | 0      | 371870.00    | 13.41 |

|                                                               |                |               |               |               |                     |            |
|---------------------------------------------------------------|----------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|------------|
| <b>Total Budget Projets</b>                                   | <b>1387485</b> | <b>591255</b> | <b>314109</b> | <b>478850</b> | <b>2,771,699.00</b> | <b>100</b> |
|                                                               |                |               |               |               |                     |            |
| <b>Estimation des RBTC/PSI/SLIPPAGE (RESSOURCES INTERNES)</b> | 50000          | 60000         | 60000         | 50000         | <b>220,000.00</b>   |            |
| <b>GRAND TOTAL</b>                                            |                |               |               |               | <b>2,991,699.00</b> |            |

Source : OIT

Le projet AGRIDOM, le projet « Projet régional conjoint de soutien à la coopération transfrontalière dans la région de Liptako-Gourma » et le projet “Eliminating child labour and forced labour in the garment value chain – an integrated approach” représentent respectivement 18,60%, 13,41% et 13,20% du montant total du budget des projets, contre 4% pour les petits projets, à savoir le projet “Building Social Protection Floors for All” et le projet “Phase II et DG Crisis”.

#### 4.5. Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion

Des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace du PPTD ont été entreprises dès le départ. A ce titre, un Comité de pilotage (CoPIL) et un Secrétariat technique ont été mis en place. Placé sous le leadership du MFPTPS, le CoPIL (le Gouvernement et les organisations patronales et syndicales y sont présents) est chargé de donner l’orientation stratégique, la supervision générale du programme et la bonne coordination de la mise en œuvre. Mis à disposition du CoPIL, le secrétariat technique est chargé d’assurer le suivi régulier de la mise en œuvre du PPTD. Mais comme mentionné précédemment, le CoPIL n’a pas fonctionné faute de moyens techniques et financiers et d’accompagnement.

Selon les acteurs rencontrés, l’approche du PPTD a été une approche participative et inclusive à travers les cadres et rencontres de réflexion mis sur pied pour l’exécution des activités du programme et le processus de planification des activités, axé sur les résultats, tandis que le cadre de résultats du programme en tant qu’outil de gestion a été appliqué. Ont participé au processus de planification toutes les parties prenantes et plus particulièrement les mandants tripartites.

Des ressources financières (soit 2,991,699 USD) ont été mises à la disposition du programme. Toujours selon les acteurs rencontrés, les mandants tripartites en particulier, ces ressources ne sont pas à la hauteur des préoccupations et attentes des acteurs. Des solutions pour résoudre cette contrainte ont été suggérées : le recours au cofinancement pour contribuer à la réalisation des objectifs du prochain PPTD, le développement de formes de synergie avec les autres acteurs sur le terrain, l’arbitrage avec les parties prenantes du programme pour retenir la réalisation des activités jugées très urgentes, etc.

#### 4.6. Impact

Les impacts du PPTD sur les acteurs et les bénéficiaires sont perceptibles. L'appui du projet Protection Sociale a permis, entre autres, d’élaborer et actualiser les textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU (régime d’assurance maladie universelle) ; de faire l’inventaire des mutuelles sociales et d’élaborer les supports de leur reconnaissance officielle et leur articulation avec la Caisse nationale d’assurance maladie (CNAMU) ; d’élaborer des supports de gestion et de communication et les mettre à la disposition de la CNAMU ; d’élaborer le plan stratégique de développement de la CNAMU. Si à terme, ces appuis devaient aboutir à l’extension de la couverture de santé du Burkina Faso, ce sont des milliers de travailleurs (ses) non couvert(e)s de l’informel urbain et rural qui seront couverts.

Grâce à la mise en conformité du droit du travail avec les principes et droits fondamentaux au travail et d’autres normes internationales du travail pertinentes qui couvrent explicitement la protection des travailleurs et le renforcement de la réglementation des pratiques de recrutement des travailleurs migrants s’appuyant sur l’Initiative sur le recrutement équitable de l’OIT, le cadre juridique du travail au Burkina Faso sera plus renforcé et plus adapté. Son application permettra de mieux protéger les droits fondamentaux des travailleurs Burkinabè.

Le renforcement des capacités des bénéficiaires (la formation des travailleurs agricoles et domestiques dans divers domaines tels que la production agricole, le droit du travail, la protection sociale, la sécurité et santé au travail ; la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail pour intervenir auprès des acteurs de l'économie informelle ; la formation des membres des organisations des travailleurs sur les questions d'organisation interne et sur des problématiques liées à l'économie informelle ; etc.) leur a permis d'acquérir des savoirs et savoir-faire.

Le programme accorde une attention particulière à l'employabilité des personnes vulnérables. Plusieurs jeunes, femmes et des personnes vivant avec un handicap ainsi que les travailleurs domestiques ont bénéficié de l'appui du programme. Par ailleurs, le programme a fortement contribué au renforcement du dialogue social tripartite en encourageant la concertation tripartite (Gouvernement, employeurs et travailleurs) et en finançant des activités de renforcement des capacités des organisations des travailleurs.

#### **4.7. Durabilité**

De nombreux éléments ont été mis en place grâce aux interventions du PPTD et laissent penser que certains résultats engrangés vont perdurer :

1. La forte implication de la partie nationale (les ministères en charge du travail et de l'emploi) dans l'élaboration du programme et sa mise en œuvre. Cette implication des autorités au niveau national milite en faveur d'une probabilité d'occurrence forte pour la pérennisation des résultats du programme. De plus, il avait été prévu dans le document de projet des interventions dans le sens du renforcement des capacités des acteurs impliqués et de la pérennisation des acquis du programme.
2. Comme mentionné précédemment, les bénéficiaires du programme ont pu renforcer leurs capacités par la formation et partant ont acquis des savoirs, savoir-faire en production agricole, en droit du travail, en protection sociale, en sécurité et santé au travail, etc. Cela leur confère, par exemple, la capacité de se prendre en charge ou de faire bénéficier leurs savoirs et savoir-faire à d'autres acteurs, à l'avenir.
3. Les appuis institutionnels (ministères sectoriels concernés, organisations des travailleurs, CNAMU, etc.) sont généralement pérennes car ils renforcent les capacités et l'efficacité des bénéficiaires.

Cependant, la durabilité des résultats du PPTD pourrait être menacée par un certain nombre de risques. Tout d'abord, la durabilité des résultats du programme est assujettie à la capacité des mandants tripartites et de l'OIT à mobiliser les ressources financières suffisantes pour pérenniser les acquis et pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel et la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la CNAMU. L'OIT devrait par conséquent élaborer une proposition de plaidoyer à adresser au Gouvernement Burkinabè et aux partenaires techniques et financiers pour mobiliser les fonds nécessaires et pérenniser les acquis du programme.

Ensuite, d'après les résultats des entretiens avec les acteurs, il ressort que l'insécurité constitue l'un des principaux risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du programme. Mais au vu de l'évolution actuelle de la situation sécuritaire globale dans le pays, ce risque est en train de s'amoinrir.

L'autre risque enfin pouvant menacer l'appropriation et la durabilité des acquis du programme concerne les fréquents changements des compétences ministérielles et l'instabilité institutionnelle, notamment le changement de responsables de certaines structures clés et instabilité du personnel des structures impliquées dans le programme, etc.

#### **4.8. Thèmes transversaux**

Le PPTD a intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés. En effet, un résultat spécifique sur six résultats attendus de la mise en œuvre du programme (le Résultat

spécifique 2) et sept indicateurs du cadre de résultats du programme sur 16 (soit environ 44%) concernent explicitement les jeunes, les femmes et les personnes vivant avec un handicap et/ou sont ventilés par sexe.

Ajoutons à cela que les interventions du PPTD ont profité plus ou moins équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées. A titre d'illustration, les femmes ont représenté 59% des participants de l'atelier de renforcement des capacités des travailleurs agricoles en vue d'améliorer les compétences professionnelles et 68% des participants aux sessions de formation au bénéfice des travailleurs agricoles et domestiques pour améliorer leur employabilité et conditions de travail sont des femmes, contre respectivement 41% et 32% pour les autres catégories (hommes, jeunes et personnes handicapées). En revanche, 90% des inspecteurs et contrôleurs du travail formés sur le recrutement équitable sont des hommes.

La triangulation des informations collectées à travers les différentes sources de données (revue documentaire et entretiens avec les informateurs clés) dénote que le PPTD a pris suffisamment en compte le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail dans sa conception et sa mise en œuvre. Trois résultats spécifiques attendus de la mise en œuvre du programme sur un total de six résultats (soit environ 50%) concernent les standards internationaux de travail et un résultat spécifique (soit environ 17%) est relatif au dialogue social tripartite. Notons que les mandants tripartites ont été parmi les principaux bénéficiaires des interventions du programme en matière de formation et de renforcement des capacités.

Si l'analyse du contexte réalisée dans le cadre de la conception du PPTD a abordé la question du changement climatique et ses impacts sur la résilience des populations, force est de constater que le cadre de résultats du programme est silencieux sur cette question. En effet, aucun résultat spécifique attendu de l'exécution du programme et aucun indicateur du cadre de résultats ne fait référence à l'action contre le changement climatique ; les interventions du projet AGRIDOM, du projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leur accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain » et du projet Protection Sociale) de l'OIT non plus.

## 5. Conclusions

| Critères                | Conclusions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evaluabilité du PPTD    | L'élaboration du PPTD s'est appuyée sur une approche participative et sur les résultats de l'analyse contextuelle approfondie et les leçons apprises des projets et programmes de l'OIT exécutés ou en cours d'exécution au Burkina Faso. La théorie du changement du programme et le cadre des résultats sont pertinents. Toutefois, il apparaît que certaines parties prenantes importantes dans l'atteinte de l'objectif du programme notamment certaines directions et sous-directions des ministères en charge du travail et de l'emploi n'ont pas été associées à sa mise en œuvre ou ont été insuffisamment impliquées. Cela a contribué à compromettre quelque peu l'objectif d'appropriation gouvernementale du programme.                                   |
| Pertinence et cohérence | Le PPTD est aligné sur les référentiels nationaux de développement et est cohérent avec les projets et actions de l'OIT, les outils programmatiques du SNU au Burkina Faso et les ODD 4, 5 et 8. De réels efforts ont également été faits pour que son offre soit en parfaite adéquation avec les besoins des bénéficiaires et pour le rendre compatible avec les politiques sectorielles en matière de travail, d'emploi et protection sociale. Des formes de complémentarité/synergie ont été développées avec les projets et actions de l'OIT au Burkina Faso et les initiatives des mandants tripartites et des PTF. Toute chose qui a généré une plus grande plus-value en termes de mise en œuvre du programme, mais aussi en termes d'efficacité et d'impacts. |

|                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Efficacité                                           | Les résultats d'ensemble du PPTD sont satisfaisants. Si les résultats atteints sous l'axe prioritaire 1 du programme (Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes et les femmes, y compris les personnes handicapées) sont modérément satisfaisants, les objectifs de l'axe prioritaire 2 (Renforcement et extension de la protection sociale) ont été atteints de manière très appréciable, tandis que les résultats atteints sous l'axe prioritaire 3 (Application des textes législatifs du travail et la promotion du dialogue social) sont satisfaisants. Les résultats d'ensemble du programme sont d'autant plus satisfaisants qu'il a fait face à plusieurs défis : la survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 ; la dégradation de la situation sécuritaire tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 ; l'évolution de la situation socio-politique du pays en 2021-2022 et notamment les tensions sociales de novembre 2021 ; etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Efficiences                                          | La gestion du PPTD a requis la mobilisation d'une équipe composée de la Directrice basée à Abidjan, 11 spécialistes, 2 Coordonnateurs techniques de projets et les membres de l'équipe de suivi-évaluation basée à Abidjan et des Unités d'appui ; une équipe relativement surdimensionnée mais qui permet d'intégrer toutes des expertises nécessaires à la mise en œuvre du programme. Quant aux ressources financières, 2,991,699 USD ont été mobilisés pour la mise en œuvre du programme, dont 2,771,699 USD pour l'exécution des différents projets mis en œuvre au Burkina Faso de 2022 à 2025 ; des ressources jugées insuffisantes par les acteurs rencontrés, les mandants tripartites en particulier,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion | Les organes statutaires du PPTD, à savoir le Comité de pilotage (COPIL) et le Secrétariat technique, ont été mis en place dès le départ, mais elles n'ont jamais fonctionné, faute de moyens, d'accompagnement et/ou de motivation des membres. Cette situation a eu un impact significatif et négatif sur la mise en œuvre du programme. La planification opérationnelle et notamment l'élaboration des plans de travail annuels s'est faite selon une approche participative et le cadre de résultats du programme en tant qu'outil de gestion a été appliqué, du moins selon les principales parties prenantes rencontrées.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Impact                                               | Plus de 300 acteurs (travailleurs du secteur informel, travailleurs agricoles et domestiques, y compris des travailleurs migrants) et une trentaine d'inspecteurs et contrôleurs du travail ainsi que des membres des organisations de travailleurs ont bénéficié de formations dans différents domaines et de renforcement des capacités techniques. Ils ont pu ainsi acquérir des savoirs et savoir-faire. Mais ces avancées, bien que réelles et palpables, produites par le programme ne sont pas suffisantes pour promouvoir durablement et sur une large échelle des emplois productifs et décents. Cela étant, le programme, par ses résultats, a également contribué à la mise en place d'un nouveau cadre juridique du travail au Burkina Faso conforme avec les principes et droits fondamentaux au travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes. Mais son impact en termes de protection des droits fondamentaux des travailleurs Burkinabè aurait pu être plus important si le nouveau cadre juridique du travail élaboré avait été opérationnalisé. Le PPTD a aussi permis, via le projet Protection sociale, d'élaborer et actualiser les textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU et de renforcer les capacités institutionnelles de la CNAMU. Si à terme, ces appuis devaient aboutir à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso, ce sont des milliers de travailleurs et travailleuses du secteur informel urbain et rural qui seront couverts par la protection sociale. |
| Durabilité                                           | La viabilité/durabilité des résultats du PPTD est engagée (l'intérêt des mandants tripartites pour le programme et leur mobilisation, le renforcement des capacités des bénéficiaires du programme par la formation et le renforcement des capacités techniques, les appuis institutionnels aux mandants tripartites et à la CNAMU, etc.). Mais elle est assujettie à la fois à l'évolution de la situation sécuritaire dans le pays et à la capacité des mandants tripartites et de l'OIT à mobiliser les ressources financières suffisantes pour pérenniser les acquis et pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé élaboré et du plan stratégique de développement de la CNAMU.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Thèmes transversaux                                  | Le PPTD a intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés. Un résultat spécifique sur six résultats attendus de sa mise en œuvre et environ 44% des indicateurs du cadre de résultats concernent explicitement les femmes, les jeunes et les personnes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | vivant avec un handicap et/ou sont ventilés par sexe. Le programme a pris en compte le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail dans sa conception (la moitié des résultats attendus de son exécution concernent les standards internationaux de travail et 17% des résultats, le dialogue social tripartite) et sa mise en œuvre. Mais aucun résultat spécifique attendu de l'exécution du programme et aucun indicateur du cadre de résultats ne fait référence à l'action contre le changement climatique. |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Plus généralement, la revue du PPTD du Burkina Faso (2020-2022) indique clairement que l'appui de l'OIT a permis, d'une part, un renforcement des paramètres techniques du RAMU (régime d'assurance maladie universelle), l'élaboration et l'actualisation des textes prioritaires de mise en œuvre du RAMU et l'élaboration de la stratégie d'extension du RAMU aux acteurs de l'économie informelle et de l'économie rurale aussi qu'un renforcement des capacités des acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la RAMU et, d'autre part, la mise en conformité du droit du travail avec les principes et droits fondamentaux au travail et d'autres normes internationales du travail pertinentes et la formation de près de 200 acteurs (représentants du gouvernement, partenaires sociaux commissaires de la CCNIT, travailleurs et travailleuses migrants, personnes ressources, etc.) sur le dialogue social, la migration équitable de la main d'œuvre, les normes internationales du travail, la protection sociale, etc.

En revanche, il est nettement plus malaisé de déterminer si la mise en œuvre du PPTD a réellement eu une incidence sur la promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural. Certes, une centaine de travailleurs et travailleuses agricoles ont pu améliorer leurs compétences techniques à travers différents modules de formation notamment en production agricole et des centaines d'acteurs de l'économie informelle et de travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques ont été formés afin de les outiller pour qu'ils soient plus compétitifs sur le marché du travail, mais ces résultats ne sont pas suffisants en comparaison avec les résultats escomptés de la mise en œuvre du PPTD.

L'existence de contraintes et défis a contribué à empêcher le PPTD d'atteindre ses résultats attendus. La survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020, la dégradation de la situation sécuritaire dans le pays tout particulièrement en 2021, 2022 et 2023 ou encore l'évolution de la situation socio-politique du Burkina Faso en 2021-2022 et notamment les tensions sociales de novembre 2021 et les coups d'Etat du 24 janvier 2022 et du 30 septembre 2022 sont autant d'obstacles qui ont retardé la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, la non-opérationnalisation du CoPIL a affecté la bonne marche du projet et l'atteinte des résultats.

Le renforcement des capacités des parties prenantes nationales (mandants tripartites, acteurs du secteur informel, travailleurs et travailleuses agricoles et domestiques, etc.), les appuis institutionnels (ministères sectoriels concernés, organisations des travailleurs, etc.), le renforcement du RAMU et l'appui institutionnel à la CNAMU sont considérés comme les atouts majeurs et les facteurs différenciant qui apportent une plus-value essentielle au PPTD. Les parties prenantes ont pu acquérir des savoirs et savoir-faire et/ou renforcer leurs capacités techniques et organisationnelles, tandis que le renforcement du RAMU et l'appui à la CNAMU peuvent aboutir à terme à l'extension de la couverture de santé à des milliers de travailleurs et travailleuses non couverts de l'informel urbain et rural.

Cependant, la durabilité des résultats engrangés par le PPTD est assujettie non seulement à la capacité des mandants tripartites et de l'OIT à mobiliser les ressources financières suffisantes, par exemple, pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel et la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la CNAMU, mais aussi à l'évolution de la situation sécuritaire globale dans le pays.

## 6. Leçons apprises

---

Les principales leçons apprises de la conception et l'exécution du PPTD sont les suivantes :

- 1. L'importance de garantir le fonctionnement des organes de gestion et de suivi pour réussir.** La non-opérationnalisation des organes statutaires du PPTD (le Comité de pilotage et le Secrétariat technique), faute de ressources et d'accompagnement a impacté négativement les résultats du programme. Dans un contexte comme celui du Burkina Faso, mettre en place les organes de gestion et de suivi d'un programme n'est pas une condition suffisante pour réussir. Il faut aussi et surtout mettre des moyens nécessaires à leur disposition pour fonctionner et leur fournir un accompagnement adapté.
- 2. Un fort engagement des directions générales d'un ministère partenaire d'un programme n'est pas une condition suffisante de l'appropriation gouvernementale.** L'expérience du PPTD montre qu'il a été élaboré et mis en œuvre de manière participative en y incluant un grand nombre de parties prenantes, mais aurait pu être élargi, car les responsables de certaines sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi, disent ne pas avoir été associés à la conception et la mise en œuvre du programme, voire n'avoir jamais entendu parler du programme. La leçon apprise de ce constat est que sans l'adhésion et la participation effective de ces sous-directions et services rattachés / décentralisés tout au long du cycle du programme, l'appropriation gouvernementale demeure limitée.
- 3. Le renforcement des capacités comme condition préalable à l'appropriation et la durabilité.** Les bénéficiaires du PPTD (y compris les mandants tripartites) ont pu renforcer leurs capacités par la formation et le développement des compétences techniques, organisationnelles et institutionnelles et partant ont acquis des savoirs et savoir-faire dans différents domaines (production agricole, droit du travail, protection sociale, sécurité et santé au travail, etc.). Ils sont capables de se prendre en charge ou de faire bénéficier leurs savoirs et savoir-faire à d'acteurs, à l'avenir. Par exemple, certains inspecteurs et contrôleurs du travail formés auraient commencé à former des acteurs du secteur informel sans attendre un appui quelconque. Les dirigeants des organisations de travailleurs rencontrés disent avoir appris à mieux s'organiser pour mieux défendre leurs intérêts. Le renforcement des capacités des bénéficiaires est donc un moyen efficace pour atteindre l'objectif d'appropriation durable des résultats du programme.
- 4. La nécessité d'une approche multidimensionnelle des besoins qui découlent des multiples contraintes et défis identifiés.** Le PPTD a mis en exergue la pertinence et la nécessité d'une approche multidimensionnelle pouvant être développée dans le cadre de plusieurs projets tout en veillant à assurer une plus grande coordination de ces projets sur le terrain. Ses interventions comportaient en effet divers volets (promotion d'emplois productifs et décents, renforcement et extension de la protection sociale, renforcement du dialogue social tripartite) cohérents avec les besoins et des attentes des différents bénéficiaires. Cet enseignement peut utilement alimenter la réflexion sur la conception du prochain PPTD.

## 7. Bonnes pratiques

---

- 1. La Prolongation sans coût supplémentaire de la durée du PPTD.** L'une des bonnes pratiques du programme est la prolongation d'un an (2024) sans frais de sa durée pour tenir compte des difficultés qui ont entaché sa bonne mise en œuvre et des retards induits dans la réalisation des activités. Elle a permis notamment de mieux prendre en compte les interventions des projets de l'OIT au Burkina Faso, les projets AGRIDOM et Protection sociale en particulier, et partant d'améliorer la portée du programme et de garantir la durabilité des résultats.
- 2. L'approche partenariale dans la mise en œuvre du PPTD.** Le développement de formes de collaboration / synergie avec les projets exécutés par le BIT au Burkina Faso (le projet AGRIDOM, le projet Protection Sociale et le projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie

informelle et leurs familles ») ou par d'autres acteurs (le projet sur les synergies entre la protection sociale et la gestion des finances publiques, par exemple) a favorisé la complémentarité des interventions et des apprentissages réciproques, contribuant à améliorer significativement les résultats du PPTD.

**3. La signature de conventions de collaboration formelles avec les prestataires de services.** Des conventions de collaboration formelles avec les prestataires publics et privés de services de formation (Direction Générale du Travail, Direction de la Sécurité et Santé au Travail, directions régionales du travail et de la protection sociale, directions régionales de l'agriculture, Centre d'Accueil et de Formation des Travailleurs Domestiques, etc.) ont été signées tout au long de l'exécution du programme. Elles fixent les modalités de collaboration entre le programme et ces prestataires de services et définissent clairement les objectifs, les rôles et les responsabilités / obligations de chaque partie. Cela facilite l'exécution du contrat en cas de manquement aux obligations contractuelles.

## 8. Recommandations

| N°                             | Recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Priorité | Terme | Niveau de Ressources | Adressée à                                                                                    |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|-------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Pertinence et cohérence</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |       |                      |                                                                                               |
| 01                             | <b>Opérationnaliser les mécanismes de gouvernance et de suivi et les doter en moyens techniques et financiers.</b> Pour le prochain PPTD, mettre à la disposition du CoPIL et du Comité technique les moyens techniques et financiers nécessaires pour fonctionner et leur fournir un accompagnement adapté (formation des membres sur les enjeux du programme, leurs rôles et responsabilités, les techniques de recherche de financements, etc.). Le Bureau de pays de l'OIT devrait apporter un appui au fonctionnement du CoPIL et du comité technique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Elevée   | Court | Faible               | Gouvernement et Partenaire : Bureau de pays de l'OIT                                          |
| <b>Efficacité</b>              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |          |       |                      |                                                                                               |
| 02                             | <b>Impliquer davantage les mandants tripartites et la partie gouvernementale (y compris les sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi) dans le programme.</b> Pour le prochain PPTD, il faut impliquer davantage les mandants tripartites et la partie gouvernementale (y compris les sous-directions et services rattachés / décentralisés concernés des ministères en charge du travail et de l'emploi) dans la conception du programme (identification participative des priorités, tenue d'un atelier de validation des besoins identifiés et des activités à réaliser) et dans sa mise en œuvre (programmation opérationnelle, mise en œuvre participative, missions conjointes de suivi, etc.). Parallèlement, le COPIL doit renforcer la communication au sein des partenaires du programme et désigner un point focal pour chaque partenaire pour permettre un échange permanent avec l'ensemble des partenaires. | Elevée   | Court | Faible               | Gouvernement (ministères en charge du travail et de l'emploi), COPIL, Bureau de pays de l'OIT |
| 03                             | <b>Toujours réaliser une revue interne ou une auto-évaluation à mi-parcours.</b> Pour le prochain PPTD, il faut réaliser une revue interne ou une auto-évaluation à mi-parcours pour, entre autres, apporter des actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Elevée   | Moyen | Faible               | Gouvernement, COPIL, Bureau de pays de l'OIT                                                  |

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |                |        |                                                                   |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------|--------|-------------------------------------------------------------------|
|                  | correctives à temps et informer la phase suivante, puis une revue finale <u>avant ou juste après la clôture du programme</u> car cela est crucial pour mesurer sa performance de façon satisfaisante. <u>Le Bureau de pays de l'OIT doit appuyer le Gouvernement.</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |        |                |        |                                                                   |
| 04               | <b>Assurer une bonne coordination des interventions de l'OIT dans le pays.</b> Le Bureau de pays de l'OIT, en coopération avec les coordonnateurs des projets et programmes de l'OIT dans le pays, doit mettre en place un dispositif de communication, par exemple l'organisation de réunions régulières entre les coordonnateurs des projets et programmes et leurs équipes (briefings, revues de projet et programme) pour le suivi et le bilan et travailler à optimiser l'utilisation des ressources financières et logistiques.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Elevée | Court          | Faible | Bureau de pays de l'OIT, Coordonnateurs des projets et programmes |
| <b>Impact</b>    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |                |        |                                                                   |
| 05               | <b>Continuer de faire du renforcement et de l'extension de la protection sociale une priorité.</b> Parce que les différents acteurs sont particulièrement satisfaits des résultats de l'appui à l'extension de la couverture de santé du Burkina Faso, y compris l'appui à la CNAMU, mais également en raison de son énorme impact potentiel (des milliers de travailleurs et travailleuses non couverts de l'informel urbain et rural sont concernés), l'OIT doit inscrire le renforcement et l'extension de la protection sociale comme objectif prioritaire dans le prochain PPTD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Elevée | Court          | Elevé  | Bureau de pays de l'OIT                                           |
| <b>Efficienc</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |        |                |        |                                                                   |
| 06               | <b>Mobiliser les ressources financières pour pérenniser les acquis du PPTD et développer une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer une mise en œuvre efficiente du prochain PPTD.</b> Parce que la durabilité des résultats du PPTD est assujettie à la capacité des mandants tripartites à mobiliser les ressources financières suffisantes pour pérenniser les acquis et pour financer la mise en œuvre du référentiel des actes et produits de santé et la catégorisation du secteur informel et la mise en œuvre du plan stratégique de développement de la CNAMU, l'OIT doit élaborer une proposition de plaidoyer à adresser au Gouvernement Burkinabè et aux PTF pour mobiliser les fonds nécessaires et pérenniser les acquis du programme.<br><br>Par ailleurs, étant donné le faible taux de mobilisation des ressources constaté au cours du PPTD 2020-2022 (Ext. 2024), l'OIT doit développer une stratégie de mobilisation des ressources pour assurer une mise en œuvre efficiente du prochain PPTD et partant faire un lobbying auprès du Gouvernement pour qu'il contribue davantage au financement du programme et présenter le programme aux | Elevée | Court et moyen | Elevé  | Gouvernement, Bureau de pays de l'OIT, PTF, Secteur privé         |

|  |                                                                                               |  |  |  |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|
|  | bailleurs de fonds (PTF, secteur privé) en vue de susciter leur intérêt pour son financement. |  |  |  |  |
|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--|--|--|--|

### ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE



Organisation  
internationale  
du Travail

## TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION DE LA REVUE FINALE DU PROGRAMME PAR PAYS POUR LA PROMOTION DU TRAVAIL DECENT (PPTD) DU BURKINA FASO (2020-2022)

### I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le développement humain demeure une priorité stratégique pour le Burkina Faso, en tant que levier essentiel de cohésion sociale, de réduction des inégalités et d'amélioration des conditions de vie. Dans une dynamique d'émergence et de justice sociale renforcée, le pays s'est engagé à créer un environnement favorable à l'emploi, à la protection sociale et au dialogue social, tout en veillant au respect des droits fondamentaux au travail.

Cette ambition s'inscrit dans un contexte marqué par des défis multidimensionnels, notamment les menaces sécuritaires et les actes de terrorisme qui affectent profondément la stabilité du pays et la résilience des communautés. Face à ces enjeux, le Burkina Faso place la transformation économique et sociale au cœur de sa stratégie, avec des objectifs clairs en matière de croissance inclusive et de développement humain durable.

Cette vision implique une réponse concrète aux besoins essentiels des populations, notamment l'accès à des soins de santé de qualité, à une éducation inclusive et à des opportunités économiques permettant une vie décente pour tous, sans exclusion. Elle vise également à renforcer la cohésion nationale et à consolider la paix sociale, en particulier dans les zones à plus faible résilience.

Comme de nombreux pays, le Burkina Faso a été fortement impacté par la crise sanitaire liée à la COVID-19, malgré les mesures prises par le Gouvernement pour en atténuer les effets. Afin de relancer son économie et de renforcer la résilience de sa société face aux chocs, le Gouvernement de transition a adopté un cadre stratégique à travers le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD). Le PA-SD 2023–2025 vise à restaurer la sécurité, répondre à la crise humanitaire, refonder l'État et promouvoir la cohésion sociale. Structuré en quatre piliers (Lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale, répondre à la crise humanitaire, refonder l'État et améliorer la gouvernance et œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale, il vise des réformes et investissements prioritaires, avec un dispositif de suivi et de financement multisectoriel.

La pandémie a néanmoins entraîné un net ralentissement de l'activité économique en 2020, accentuant les vulnérabilités existantes. Dans ce contexte, la mobilisation des partenaires techniques et financiers, ainsi que le renforcement des capacités nationales, étaient essentielles pour accompagner le Burkina Faso dans la mise en œuvre de ses priorités de développement et de résilience.

À moyen terme, les perspectives de croissance s'annoncent plus favorables, portées par la reprise des activités productives, tandis que l'inflation devrait progressivement revenir à un niveau modéré.

Dans ce contexte, l'Équipe Pays des Nations Unies au Burkina Faso, à travers le Cadre de Coopération pour le Développement Durable (UNSDCF) 2021-2025, s'est engagée à accompagner le Gouvernement et ses partenaires dans la réalisation d'un développement inclusif, résilient et durable à l'horizon 2030.

L'engagement des mandants tripartites en faveur de la promotion du travail décent repose sur la nécessité de mettre en œuvre un cadre cohérent et intégré d'interventions, fondé sur les avantages comparatifs de l'OIT, aligné sur les priorités nationales de développement et enrichi par les enseignements tirés des expériences passées.

Le contexte du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) 2020-2022 du Burkina Faso, élaboré à partir d'une analyse approfondie de la situation socioéconomique du pays en matière de création d'emplois, de protection sociale, de dialogue social et de respect des normes internationales du travail, a permis de mettre en évidence les principaux déficits en matière de travail décent. Cette analyse, alignée sur les priorités de la stratégie nationale de développement (PNDES) et du Cadre de coopération des Nations Unies (UNSDCF 2021-2025), a conduit à l'identification et à la définition des axes d'intervention prioritaires suivants :

- Priorité 1 : Promotion d'emplois productifs et décents pour les jeunes hommes et femmes, y compris les personnes handicapées, en milieu urbain et rural ;
- Priorité 2 : Renforcement et extension de la protection sociale ;
- Priorité 3 : Application des normes nationales et internationales du travail par le dialogue social.

La revue finale par un(e) consultant(e) indépendant(e) permettra donc d'apprécier les réalisations, de tirer les leçons apprises, les bonnes pratiques, et les recommandations qui permettront de mieux informer la prise de décision stratégique relative à la promotion du travail décent en général, l'élaboration du prochain PPTD en particulier.

Dans ce contexte, il est prévu de mettre en place des comités à deux niveaux pour la gestion et le suivi du processus de la revue, notamment :

- Au niveau du BIT, une task force composée des représentants du Bureau de Pays d'Abidjan et du Bureau Régional Afrique ;
- Au niveau des mandants, un point focal désigné par le Ministère en charge du travail/Emploi qui sera appuyé par le comité de pilotage pour faciliter l'appui des mandants au processus de revue.

## **II. OBJECTIFS DE LA REVUE**

La revue du PPTD du Burkina Faso vise à faire le point sur les progrès réalisés, à identifier les défis persistants, à ajuster les priorités stratégiques en fonction du contexte national, et à renforcer la cohérence des interventions pour une mise en œuvre plus efficace du travail décent et du développement durable. Il s'agira plus spécifiquement de :

- Examiner la cohérence et la pertinence du PPTD 2020 – 2022 (ext.2024) par rapport au contexte, aux politiques et stratégies nationales, aux besoins réels des populations en tenant compte de l'environnement socio-politique et économique.
- Examiner le degré de cohérence entre les résultats, notamment l'impact, les effets et les produits ainsi que les stratégies développées dans le cadre du PPTD avec l'Agenda du travail décent ; le P&B 2020-2021, le P&B 2022-2023 et l'UNSDCF 2021 – 2025 du Burkina Faso.
- Examiner la qualité et la quantité des résultats obtenus et les facteurs internes et externes positifs et les difficultés liées à la réalisation des résultats aux niveaux des objectifs ;
- Examiner le niveau d'impact et de durabilité des résultats obtenus ; Analyser la qualité et l'effectivité de la participation et des contributions des différentes parties prenantes, notamment, les administrations sectorielles des questions d'emploi et de travail, les partenaires sociaux, les partenaires d'exécution, le Comité de Pilotage, les partenaires au développement et l'OIT en matière de mise en œuvre, suivi et de coordination du programme ;
- Tirer des leçons et bonnes pratiques de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PPTD ;
- Dégager les recommandations et ajustements nécessaires d'une part pour le prochain PPTD dans le contexte du nouveau cadre de coopération des Nations Unies et les cadres nationaux stratégiques, et d'autre part, pour contribuer à améliorer le travail du BIT dans des pays aux conditions similaires.

## **III. QUESTIONS DE L'ÉVALUATION**

Pour répondre aux objectives, l'évaluateur devra répondre aux questions-clé suivantes :

| Critère                                              | Questions clés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evaluabilité du PPTD                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PPTD du Burkina Faso est-il évaluable ? Le PPTD était-il élaboré selon une approche axée sur les résultats ?</li> <li>• Le PPTD présente-t-il une Théorie de changement, implicite ou explicite ?</li> <li>• Les indicateurs et les cibles du PPTD (effets et résultats) étaient-ils suffisamment définis et mesurables ?</li> <li>• Le PPTD dispose-t-il d'un système de suivi-évaluation ? Dans quelle mesure ce système était-il efficace ?</li> <li>• Ce système permettait-il de mesurer l'atteinte des résultats ? Des données désagrégées par sexe étaient-elles collectées et compilées ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Pertinence et cohérence                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le PPTD est-il cohérent avec la stratégie nationale de développement et les priorités des mandants tripartites ?</li> <li>• Dans quelle mesure le PPTD répond-il aux besoins de la population ciblée ?</li> <li>• Y avait-il une complémentarité / synergie entre les appuis de l'OIT et les plans de travail des partenaires nationaux ?</li> <li>• Existe-t-il une cohérence au niveau stratégique et opérationnel entre les actions de l'OIT, le PNUAD/UNSDCF et les ODD ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Efficacité                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les résultats du PPTD ont-ils été atteints ?</li> <li>• Quels sont les produits qui ont été livrés ? Lesquels n'ont pas été livrés ?</li> <li>• Quelle est la qualité des produits obtenus ? Comment ont-ils été utilisés pour arriver aux résultats escomptés ?</li> <li>• Quels ont été les principales raisons de l'atteinte ou de la non- atteinte des produits et résultats du PPTD ?</li> <li>• Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du PPTD et comment les interventions dans le cadre du PPTD ont-ils abordé cette influence pour s'adapter aux changements ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                         |
| Efficience                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats atteints l'ont-ils été de manière efficiente par rapport au coût des activités engagées ?</li> <li>• Les résultats ont-ils été atteints dans les délais prévus ?</li> <li>• Le PPTD a-t-il été mis en œuvre dans les meilleures conditions d'efficience au vu des autres possibilités existantes ?</li> <li>• Dans quelle mesure les ressources financières ont-elles été mobilisées pour la mise en œuvre du PPTD ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les modalités de gestion et les arrangements de gouvernance du PPTD étaient-ils adéquats ? Les rôles et responsabilités des parties impliquées étaient-ils clairement compris ?</li> <li>• Dans quelle mesure les structures de gestion du PPTD (Comité de pilotage) ont-elles efficacement assuré le suivi de la performance et des résultats du PPTD ?</li> <li>• Le PPTD a-t-il bénéficié d'un appui administratif, technique, et même politique du Bureau pays de l'OIT, de l'équipe d'appui technique, du Bureau Régional et du Siège de l'OIT ?</li> <li>• Dans quelle mesure les mandants ont eu la capacité d'intégrer le PPTD dans les activités liées aux ODD dans le pays à niveau d'implémentation, suivi et évaluation ? Quels sont les besoins et gaps à adresser pour renforcer cette capacité pour chacun des mandants tripartites ?</li> </ul> |
| Impact                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels changements concrets la mise en œuvre du PPTD a-t-elle apportés aux mandants tripartites de l'OIT et bénéficiaires finaux ?</li> <li>• Le PPTD a-t-il renforcé les capacités des mandants et institutions nationaux et renforcé un environnement (politiques, lois, compétences, attitudes, ...) favorisant la durabilité des résultats ?</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

| Critère              | Questions clés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Viabilité/Durabilité | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les résultats du PPTD sont-ils durables ?</li> <li>• Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la viabilité ou la non-viabilité du PPTD ?</li> <li>• Quel est le niveau d'appropriation des produits et résultats par les partenaires et les groupes cibles ?</li> <li>• Des stratégies sont-elles envisagées pour s'assurer que les institutions à divers niveaux (local, national) vont s'approprier durablement les résultats ?</li> <li>• Comment l'approche de durabilité des résultats a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment les parties prenantes ont-elles réagi dans le cadre du COVID-19 pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet ?</li> </ul> |
| Thèmes transversaux  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le PPTD a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?</li> <li>• Les interventions du PPTD ont-elles profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?</li> <li>• Le PPTD a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ?</li> <li>• Le PPTD a-t-il contribué effectivement à l'action contre le changement climatique ?</li> </ul>                                                    |

#### IV. CLIENTS ET PERTINENCE DE LA REVUE

Les principaux clients de la revue sont les mandants tripartites, le Comité de pilotage du PPTD, le Bureau de pays de l'OIT à Abidjan, le Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et les partenaires techniques et financiers.

Il s'agit en fait de toutes les parties prenantes qui seront consultées, qui peuvent réagir aux résultats de la revue et à toutes les questions soulevées, et qui peuvent contribuer à planifier et mettre en œuvre des actions visant à adresser toutes ces questions dans le cadre de la formulation d'un nouveau PPTD pour le Burkina Faso.

Il s'agit des :

- Mandants tripartites :
  - Gouvernement
  - Organisation des employeurs
  - Organisation des travailleurs
- Parties prenantes (ex. société civile) ayant participé à la mise en œuvre
- BIT (Bureau pays, ETD, ROAF et Genève)
- Agences du SNU partenaires à la mise en œuvre du PPTD
- Autres bénéficiaires.

#### V. ETENDUE DE LA REVUE

La revue couvre toutes les activités mises en œuvre au Burkina Faso, produits et résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD depuis 2020 jusqu'à ce jour avec les appuis techniques et financiers directs de l'OIT indépendamment des sources de financement. Seront aussi comptabilisés, les activités, produits et résultats obtenus avec les appuis indirects de l'OIT, conséquence d'une bonne appropriation des domaines d'interventions de l'OIT, mais réalisés de façon autonome par des acteurs autres que les mandants traditionnels de l'OIT, sans accompagnement de l'OIT. La revue devra focaliser sur le pourquoi des résultats obtenus et non se limiter à une présentation descriptive.

#### VI. METHODOLOGIE

Cette revue du PPTD est particulièrement régie par le guide spécifique No.17 du Bureau d'Évaluation de l'OIT qui donne les orientations nécessaires sur la manière de mener cet exercice. Elle va aussi considérer comme référence les listes de control EVAL/BIT 4.2 et 4.6. Elle sera conduite par un/e consultant/e.

Conformément à la politique d'évaluation de l'OIT, la participation du personnel et des mandants tripartites de l'OIT et les parties prenantes à toutes les phases du processus devra être assurée. Cette participation devra se faire par des méthodologies appropriées, réunions et entretiens. La dimension genre devra être transversale dans la collecte et l'analyse des données. Ceci signifie que les hommes et les femmes devraient être impliqués dans les consultations. Les données collectées par l'évaluateur devront être désagrégées par sexe et sur cette base l'analyse devra évaluer la pertinence et l'efficacité des stratégies et des réalisations autant pour les hommes que pour les femmes.

L'évaluateur (trice) s'attèlera à appliquer une variété de techniques d'évaluation, à savoir, une revue documentaire, des rencontres avec les intervenants, des discussions de groupes, des visites sur le terrain, triangulation des données et informations collectées, etc. Les données seront ventilées par sexe et concerneront en outre les jeunes et les femmes, les personnes handicapées, les migrants, etc.

Pour analyser les capacités des mandants en relation au PPTD afin de valoriser l'Agenda du travail décent reflétée dans le PPTD, l'évaluateur va utiliser la méthodologie contenue dans le document « Diagnostic instrument to assess the evaluability of DWCPs in the context of the SDGs », en particulier avec les outils de la Composante 3. La revue du PPTD se déroulera en trois phases, notamment, (i) la préparation du rapport de démarrage, entretiens préliminaires avec l'OIT et le Président du Comité de pilotage (en ligne ou par téléphone) et la revue documentaire, (ii) la collecte des données (iii) la rédaction du rapport préliminaire et puis la rédaction du rapport final.

#### **(i) La revue documentaire**

Le consultant examinera, entre autres, les documents suivants avant de procéder à des entrevues pour préparer un rapport de démarrage :

- UNDAF 2019 - 2023 du Burkina Faso
- PPTD 2020- 2022 (Ext. 2024) du Burkina Faso avec ses matrices annexes (plan de mise en œuvre, plan de suivi des réalisations, cadre des résultats).
- Documents de projets et programmes et rapports d'avancement et d'évaluation des projets et interventions du Gouvernement, des partenaires sociaux, du BIT, et des bailleurs qui sont impliqués directement ou indirectement au PPTD.
- Documents produits dans le contexte du PPTD 2020-2022 (extension à 2024).
- Plans de travail des mandants tripartites (Ministères en charge du travail, de l'emploi et autres ministères concernés, organisations des travailleurs et des employeurs) et autres partenaires d'exécution.
- Plan de travail du Bureau de pays de l'OIT pour la mise en œuvre du PPTD / Résultats prioritaires de pays (CPO), rapport de mise en œuvre des programmes et budgets de l'OIT de 2019-2021 et 2022-2023 et 2024-2025.

#### **(ii) La collecte des données sur le terrain**

La collecte des données se fera à travers des interviews individuelles, groupes de discussion et l'observation. Le consultant procédera à des consultations avec :

- Les parties prenantes de la mise en œuvre des différents résultats du PPTD, y compris les Ministères en charge du travail et de l'emploi, les ministères techniques, les organisations de travailleurs et d'employeurs les plus représentatives ; les bénéficiaires des interventions. Le consultant devra aussi interviewer les agences partenaires du système des Nations Unies, et d'autres organisations non gouvernementales, en cas de besoin.
- Le Directeur Bureau de pays et le bureau régional de l'OIT à Abidjan, le responsable de la programmation, les spécialistes de l'ETD/ Dakar et autres personnels pertinents de l'OIT qui sont impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du PPTD et des programmes et projets au Burkina Faso.

La présentation des constats et conclusions préliminaires est prévue lors d'un atelier en présentiel avec les parties prenantes pour compléter l'information et valider les premières analyses.

### **(iii) La finalisation du rapport de la revue**

Sur la base des données recueillies à travers la revue documentaire, les entretiens menés et l'atelier en présentiel avec les parties prenantes — visant à compléter les informations disponibles et à valider les premières analyses — le consultant élaborera un rapport préliminaire. Ce rapport sera soumis à la Task Force du Bureau de pays de l'OIT à Abidjan ainsi qu'au Bureau régional pour l'Afrique, en vue d'une révision méthodologique. Une fois cette étape franchie, la Task Force partagera la version provisoire avec les parties prenantes. Le consultant finalisera ensuite le rapport, en intégrant autant que possible les observations et commentaires formulés par ces dernières.

## **VII. TACHES ET RESPONSABILITES**

### **Le BIT**

Le BIT mettra en place une taskforce constituée de membres du Bureau régional (BR) et du Bureau pays de l'OIT à Abidjan. Cette taskforce sera composée de Monsieur EL Moulat Abderrahim, Responsable Régional de suivi-évaluation basé à Abidjan ; de Monsieur BAIZEBBE Na Pahimi, Chef de l'Unité Régionale de Programmation ; de Monsieur Pacome DESSERO, fonctionnaire de suivi-évaluation et gestion des connaissances basé au bureau régional à Abidjan, et de M Monsieur Dje N'Guessan Pierre, Chargé de programmes basé au Bureau de Pays de l'OIT à Abidjan. Cette taskforce sera responsable de la conduite du processus et de la qualité technique de la revue.

La Task force sous la coordination de M. El Moulat Abderrahim assure les tâches suivantes :

- Elaborer et valider les TDR en collaboration avec les parties prenantes ;
- Recruter un consultant ;
- Appuyer techniquement et financièrement le processus de la revue ;
- Transmettre le rapport de la revue aux parties prenantes pour commentaires ;
- Valider techniquement le rapport de la revue.

### **Bureau de Pays d'Abidjan**

- Elaborer le contrat du consultant ;
- Fournir tous les documents pertinents et proposer la liste des personnes à interviewer au consultant ;
- Appuyer l'organisation de l'atelier de présentation des résultats préliminaires de la revue ;
- Contribuer aux appuis techniques et logistiques nécessaires dans le cadre du processus de revue ;
- Assurer la dissémination du rapport final de la revue aux partenaires et parties prenantes-clé.

### **Le Comité de pilotage et le Secrétariat technique du PPTD**

- Impliquer toutes les parties prenantes de la mise en œuvre du PPTD 2020-2022 ;
- Proposer au consultant, la liste et contacts des parties prenantes à interviewer ;
- Mettre à la disposition du consultant toute la documentation nécessaire en sa possession (rapports, comptes rendus des réunions, publications, textes règlementaires et juridiques, documentaires, etc.) ;
- Apporter des appuis logistiques nécessaires au consultant dans la collecte des données (mobiliser les parties prenantes à recevoir le consultant) ;
- Participer aux interviews et à l'atelier des parties prenantes ;
- Organiser avec les appuis techniques et financiers de l'OIT l'atelier de présentation des résultats préliminaires et de recueil d'informations complémentaires ;
- Faire des commentaires sur la version draft du rapport à présenter après l'atelier ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la revue.

### **Le/ la consultant/e**

- Produire un rapport de démarrage qui intègre une note de compréhension de la mission, un agenda détaillé et réaliste, des outils de collecte des informations ainsi qu'un plan de rédaction du rapport ;
- Collecter et compiler des informations et des évidences sur les interventions des parties prenantes ;
- Passer en revue ces informations et analyser sur la base des liens de causes à effets des changements obtenus ;
- Restituer les résultats provisoires au cours d'un atelier ;
- Développer une version draft du rapport ;
- Rédiger le rapport final en prenant en compte les observations pertinentes issues de l'atelier ;
- Transmettre le rapport final à la Task force du BIT pour approbation finale.

### VIII. PLAN DE TRAVAIL

|                                    | Tâches                                                                                                                                                                                                                               | Responsables  | Nombre de jours de consultant | Périodes tentatives                 |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------------------------------|-------------------------------------|
| 1                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation des TDR</li> </ul>                                                                                                                                                              | Taskforce OIT | 0                             |                                     |
| 2                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission des TDR au COPIL pour circulation aux parties prenantes</li> </ul>                                                                                                             | Taskforce OIT | 0                             |                                     |
| 3                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de l'offre et sélection d'un consultant</li> </ul>                                                                                                                              | Taskforce OIT | 0                             | 25 septembre au 10 Octobre 2025     |
| 4                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement et signature du contrat</li> </ul>                                                                                                                                            | BIT Abidjan   | 0                             | 13 au 17 Octobre 2025               |
| 5                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue documentaire</li> <li>• Entretiens préliminaires</li> <li>• Elaboration du rapport de démarrage</li> </ul>                                                                            | Consultant    | 5                             | 19 au 25 novembre 2025              |
|                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relecture et approbation du rapport de démarrage</li> </ul>                                                                                                                                 | Taskforce OIT |                               | 26 au 28 novembre 2025              |
| 6                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien avec le personnel du BIT et coordinateur du Comité de pilotage, parties prenantes sur le terrain</li> </ul>                                                                       | Consultant    | 9                             | 1 <sup>er</sup> au 11 décembre 2025 |
|                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier de restitution des résultats préliminaires de l'évaluation finale</li> </ul>                                                                                                        | Consultant    | 1                             | 12 décembre 2025                    |
| 7                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de la version préliminaire du rapport d'évaluation sur la base de la revue documentaire, des consultations et de l'atelier de restitution</li> </ul>                              | Consultant    | 6                             | 15 au 20 décembre 2025              |
|                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision par la Task force</li> </ul>                                                                                                                                                       | Taskforce OIT |                               | 22 au 26 décembre 2025              |
| 8                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation de la version préliminaire du rapport d'évaluation aux parties prenantes clés</li> <li>• Consolidation des commentaires des parties prenantes et envoi au consultant</li> </ul> | Taskforce OIT | 0                             | 5 au 18 janvier 2026                |
| 9                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission des commentaires à l'évaluateur</li> </ul>                                                                                                                                     | Taskforce OIT | 0                             | 19 janvier 2026                     |
| 10                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du rapport avec explications au cas où certains commentaires ne seraient pas pris en compte</li> </ul>                                                                         | Consultant    | 2                             | 20 au 21 janvier 2026               |
| 11                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation par le Chef de l'Unité Régionale de Programmation du BIT Afrique</li> </ul>                                                                                                     | SMEO          | 0                             | 22 au 30 janvier 2026               |
| <b>TOTAL jours de consultation</b> |                                                                                                                                                                                                                                      |               | <b>23</b>                     |                                     |

NB : Ce chronogramme est à titre indicatif. Il pourrait être adapté une fois la décision de mise en œuvre de la revue est prise.

## **IX. LIVRABLES**

A l'issue de la revue, il sera produit en français :

- Un rapport de démarrage
- Une présentation PowerPoint pour l'atelier avec les parties prenantes
- Un rapport préliminaire de la revue du PPTD 2020 – 2022 du Burkina Faso
- Une version finale du rapport intégrant les divers commentaires et avec révision méthodologique de l'OIT

La propriété des données de la revue incombe conjointement au BIT et à l'évaluateur. Le droit d'auteur du rapport appartient exclusivement au BIT. L'utilisation des données pour la publication et d'autres présentations ne peut être faite qu'avec l'accord écrit du BIT. Les principales parties prenantes peuvent utiliser le rapport de la revue de manière appropriée, conformément à l'objectif initial et avec la mention appropriée.

## **X. CONFIGURATION DU RAPPORT DE LA REVUE**

Le consultant devra proposer un cadre de rédaction pour le rapport final à inclure dans le rapport de démarrage. Le rapport final hormis les annexes, ne devrait pas dépasser 30 pages, interligne 1.5. Le rapport fera une analyse entre les produits et résultats prévus et obtenus mais, insistera beaucoup plus sur les résultats obtenus en termes de changements effectifs. A cet effet, il mettra en exergue les bonnes pratiques et les leçons apprises et fera des recommandations pour améliorer le processus du prochain PPTD.

Le rapport de démarrage de la revue suivra la Checklist 3 d'EVAL/BIT présentés dans les Annexes des TDRs.

A titre indicatif, le rapport devra contenir entre autres les éléments suivants :

- Page de couverture
- Table des matières
- Table des acronymes et abréviations
- Résumé exécutif
- Description du PPTD et sa logique d'intervention
- But, objectifs, champ et destinataires de la revue
- Méthodologie de la revue et ses limites
- Résultats de la revue selon les critères d'évaluation
- Conclusions
- Recommandations
- Leçons apprises
- Bonnes pratiques
- Les annexes incluant (i) Les termes de référence ; (ii) la matrice de collecte des données ; (iii) La matrice du plan de suivi des indicateurs de réalisation indiquant les progrès accomplis et commentaires du consultant ;(iv) Le chronogramme des activités de la revue ; (v) La liste et contacts des personnes rencontrées ; (vi) Les références bibliographiques,

## **XI. PROFIL DU CONSULTANT**

Pour mener à bien cette mission, le/la consultant(e) devra avoir le profil suivant :

- Avoir un diplôme d'études supérieures au moins Bac+4 en Economie, Planification du développement, suivi et évaluation de projets, Sciences sociales, Sciences politiques, Management des Organisations ou dans un domaine similaire.
- Justifier d'au moins 7 années d'expériences confirmées dans le domaine des évaluations, notamment au moins deux évaluations des programmes de développement ou des stratégies sectorielles comme seul évaluateur ou team leader.

- Il/ elle doit en outre avoir une bonne connaissance des politiques d'évaluation des Nations Unies et de l'OIT y compris la méthodologie de la gestion axée sur les résultats.
- Il/ elle doit justifier des connaissances et expériences dans le domaine de l'emploi et du travail décent.
- Avoir une bonne connaissance du Burkina Faso ou pays avec des conditions similaires, en particulier dans les domaines des thèmes du travail décent et de cadres de développement des pays
- Le/la consultant(e) doit également avoir une forte capacité d'analyse et de rédaction.
- Il/elle doit avoir la capacité de communiquer et écrire en français.
- Il/Elle pourrait être basé(e) au Burkina Faso ou ailleurs dans le pays.

Les candidatures de femmes sont encouragées.

## **XII. CONDITIONS ET REMUNERATION**

Le consultant est également tenu de signer le Code de conduite avec le document contractuel.

La rémunération de l'Évaluateur (trice) comprend :

- Les honoraires qui ne devront pas dépasser 23 jours de travail.
- Les frais de voyage international et national et DSA du consultant en conformité avec les règlements et les politiques de l'OIT.

Le calendrier des paiements sera le suivant :

1. Coût du billet d'avion (si applicable) + 100% des DSA pour la mission au Burkina Faso
2. 20% des honoraires après la présentation et validation du rapport de démarrage.
3. 30% des honoraires après soumission du draft du rapport de la revue à l'atelier de validation.
4. 50% des honoraires à l'approbation finale du rapport de la revue.

### **Annexe : Documents et outils pertinents sur la politique d'évaluation du BIT**

1. Code of conduct form (To be signed by the evaluators), Microsoft Word - Evaluators\_code%20of%20conduct\_Final\_EVAL\_7.11.18.doc (ilo.org), CHECKLIST 4.8 WRITING THE INCEPTION REPORT X Date: Feb 2021, v. 3 (v.1 -2012) wcms\_746817.pdf (ilo.org)
2. Checklist 4.2: Preparing the evaluation report (wcms\_746808.pdf (ilo.org). Template for evaluation title page [http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_166357/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm)
4. Template 4.1: Lessons learned X DATE: MARCH 2021 (wcms\_746730.pdf (ilo.org))
5. Template 4.2: Emerging good practices X DATE: MARCH 2021 wcms\_746821.pdf (ilo.org)
6. Template for evaluation title page [http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS\\_166357/lang--en/index.htm](http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_166357/lang--en/index.htm)
7. Template for evaluation summary <http://www.ilo.org/legacy/english/edmas/eval/template-summary-en.doc>
9. Guidance Note 3.1: Integrating gender equality in monitoring and evaluation, Date: June 2020 v.3 (v.1 - 2013) wcms\_746716.pdf (ilo.org)
10. Guidance Note 3.2: Adapting evaluation methods to the ILO's normative and tripartite mandate Date: June 2020 (v.1 wcms\_746717.pdf (ilo.org))
11. CHECKLIST 4.8 WRITING THE INCEPTION REPORT X Date: Feb 2021, v. 3 (v.1 -2012)
12. Guidance note 3.2 ; integrating social dialogue and international labour standards into monitoring and evaluation ( [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_mas/---eval/documents/publication/wcms\\_746717.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_mas/---eval/documents/publication/wcms_746717.pdf))
15. Guidance note 7: Stakeholders participation in the ILO evaluation [https://www.ilo.org/global/docs/WCMS\\_165982/lang--en/index.htm](https://www.ilo.org/global/docs/WCMS_165982/lang--en/index.htm)
16. UNEG Ethical Guidelines for Evaluation <http://www.unevaluation.org/document/download/548>

## ANNEXE 2 : MATRICE D'ÉVALUATION

| Questions d'évaluation                                                                                                                                | Sources des données                                                                                                                                                                                                                                        | Méthodes de collecte des données                                                             | Méthodes d'analyse des données                                                                  | Critères d'évaluation          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| 1. Le PPTD du Burkina Faso est-il évaluable ? Le PPTD était-il élaboré selon une approche axée sur les résultats ?                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> | <i>Evaluabilité du PPTD</i>    |
| 2. Le PPTD présente-t-il une Théorie de changement, implicite ou explicite ?                                                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                                |
| 3. Les indicateurs et les cibles du PPTD (effets et résultats) étaient-ils suffisamment définis et mesurables ?                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                                |
| 4. Le PPTD dispose-t-il d'un système de suivi-évaluation ? Dans quelle mesure ce système était-il efficace ?                                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                                |
| 5. Ce système permettait-il de mesurer l'atteinte des résultats ? Des données désagrégées par sexe étaient-elles collectées et compilées ?            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                                |
| 6. Dans quelle mesure le PPTD est-il cohérent avec le Plan national de développement économique et social et les priorités des mandants tripartites ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme et Pays</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> | <i>Pertinence et cohérence</i> |
| 7. Dans quelle mesure le PPTD répond-il aux besoins de la population ciblée ?                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                                |

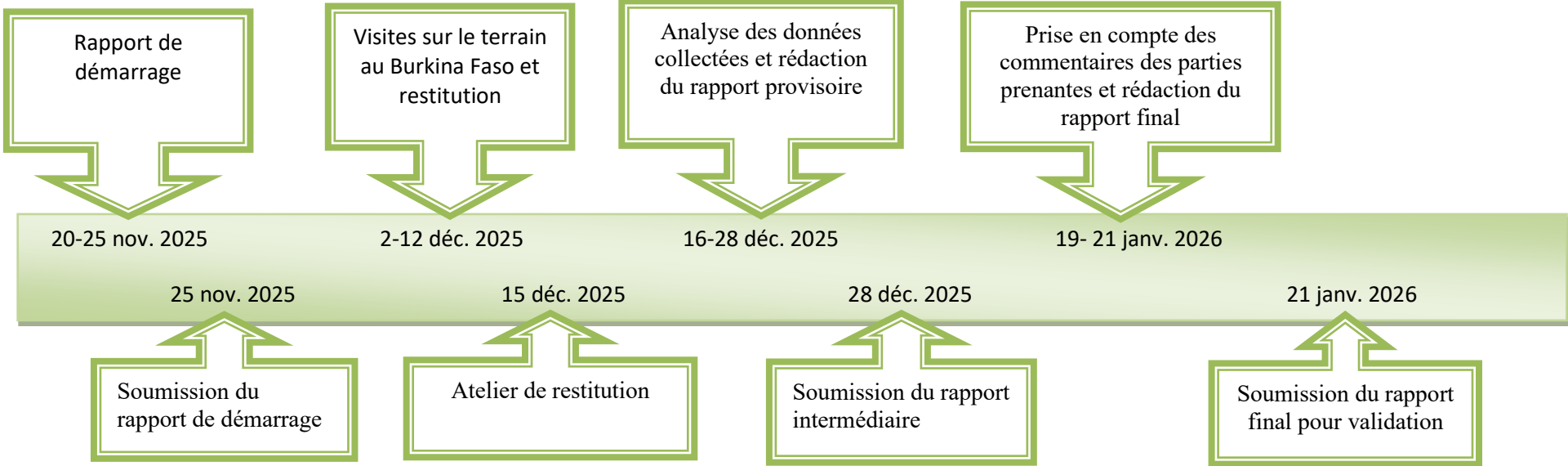
| Questions d'évaluation                                                                                                                                                                                                  | Sources des données                                                                                                                                                                                                                                               | Méthodes de collecte des données                                                             | Méthodes d'analyse des données                                                                       | Critères d'évaluation |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 8. Y avait-il une complémentarité / synergie entre les appuis de l'OIT et les plans de travail des partenaires nationaux ?                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme et partenaires</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 9. Existe-t-il une cohérence au niveau stratégique et opérationnel entre les actions de l'OIT, le PNUAD/UNSDCF et les ODD ?                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Documents stratégiques OIT et SNU, ODD</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires SNU</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 10. Dans quelle mesure les résultats du PPTD ont-ils été atteints ?                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      | <i>Efficacité</i>     |
| 11. Quels sont les produits qui ont été livrés ? Lesquels n'ont pas été livrés ?                                                                                                                                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 12. Quelle est la qualité des produits obtenus ? Comment ont-ils été utilisés pour arriver aux résultats escomptés ?                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 13. Quels ont été les principales raisons de l'atteinte ou de la non- atteinte des produits et résultats du PPTD ?                                                                                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 14. Dans quelle mesure la pandémie COVID-19 a-t-elle influencé les résultats et l'efficacité du PPTD et comment les interventions dans le cadre du PPTD ont-ils abordé cette influence pour s'adapter aux changements ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul>      |                       |
| 15. Les résultats atteints l'ont-ils été de manière efficiente par rapport au coût des activités engagées ?                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> </ul>                                                                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Analyse financière</li> </ul> | <i>Efficience</i>     |

| Questions d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                                  | Sources des données                                                                                                                                                                | Méthodes de collecte des données          | Méthodes d'analyse des données          | Critères d'évaluation                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         | - Rapports d'avancement<br>- Entretiens Programme                                                                                                                                  |                                           | - Triangulation                         |                                                             |
| 16. Les résultats ont-ils été atteints dans les délais prévus ?                                                                                                                                                                                                                         | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens Programme                                                                                                         | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
| 17. Le PPTD a-t-il été mis en œuvre dans les meilleures conditions d'efficience au vu des autres possibilités existantes ?                                                                                                                                                              | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens Programme                                                                                                         | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
| 18. Dans quelle mesure les ressources financières ont-elles été mobilisées pour la mise en œuvre du PPTD ?                                                                                                                                                                              | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens Programme                                                                                                         | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                    |                                           |                                         |                                                             |
| 19. Les modalités de gestion et les arrangements de gouvernance du PPTD étaient-ils adéquats ? Les rôles et responsabilités des parties impliquées étaient-ils clairement compris ?                                                                                                     | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens                                                                                                                   | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation | <i>Efficacité des mécanismes et arrangements de gestion</i> |
| 20. Dans quelle mesure les structures de gestion du PPTD (Comité de pilotage) ont-elles efficacement assuré le suivi de la performance et des résultats du PPTD ?                                                                                                                       | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens                                                                                                                   | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
| 21. Le PPTD a-t-il bénéficié d'un appui administratif, technique, et même politique du Bureau pays de l'OIT, de l'équipe d'appui technique, du Bureau Régional et du Siège de l'OIT ?                                                                                                   | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens                                                                                                                   | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
| 22. Dans quelle mesure les mandants ont eu la capacité d'intégrer le PPTD dans les activités liées aux ODD dans le pays à niveau d'implémentation, suivi et évaluation ? Quels sont les besoins et gaps à adresser pour renforcer cette capacité pour chacun des mandants tripartites ? | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens                                                                                                                   | - Revue documentaire<br>- Interviews      | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                    |                                           |                                         | <i>Impact</i>                                               |
| 23. Quels changements concrets la mise en œuvre du PPTD a-t-elle apportés aux mandants tripartites de l'OIT et bénéficiaires finaux ?                                                                                                                                                   | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan & Burkina), gouvernement, partenaires<br>- Focus groups avec les bénéficiaires | - Revue documentaire<br>- Interviews<br>- | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |
| 24. Le PPTD a-t-il renforcé les capacités des mandants et institutions nationaux et renforcé un environnement (politiques, lois, compétences, attitudes, ...) favorisant la durabilité des résultats ?                                                                                  | - Documents Programme<br>- Rapports d'avancement<br>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan & Burkina), gouvernement, partenaires<br>- Focus groups avec les bénéficiaires | - Revue documentaire<br>- Interviews<br>- | - Analyse de contenu<br>- Triangulation |                                                             |

| Questions d'évaluation                                                                                                                                                                                                                                                           | Sources des données                                                                                                                                                                                                                                        | Méthodes de collecte des données                                                             | Méthodes d'analyse des données                                                                  | Critères d'évaluation       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 25. Dans quelle mesure les résultats du PPTD sont-ils durables ?                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> | <i>Viabilité/Durabilité</i> |
| 26. Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la viabilité ou la non-viabilité du PPTD ?                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                             |
| 27. Quel est le niveau d'appropriation des produits et résultats par les partenaires et les groupes cibles ?                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                             |
| 28. Des stratégies sont-elles envisagées pour s'assurer que les institutions à divers niveaux (local, national) vont s'approprier durablement les résultats ?                                                                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                             |
| 29. Comment l'approche de durabilité des résultats a-t-elle été affectée par la situation Covid19 dans le contexte des réponses nationales et comment les parties prenantes ont-elles réagi dans le cadre du COVID-19 pour faire avancer l'appropriation des résultats du projet | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                             |
| 30. Dans quelle mesure le PPTD a-t-il intégré dans ses produits et résultats les besoins stratégiques et priorités, différenciés des hommes et des femmes, des jeunes et les personnes handicapées et vulnérables, préalablement identifiés ?                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> | <i>Aspects transversaux</i> |
| 31. Les interventions du PPTD ont-elles profité équitablement aux hommes et aux femmes, des jeunes et les personnes handicapées ? Ont-ils amélioré leur statut ? De quelle manière ?                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                             |

| Questions d'évaluation                                                                                                                                     | Sources des données                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Méthodes de collecte des données                                                             | Méthodes d'analyse des données                                                                  | Critères d'évaluation |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| 32. Le PPTD a-t-il pris en compte, dans sa conception et sa mise en œuvre, le tripartisme, le dialogue social et les standards internationaux du travail ? | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                       |
| 33. Le PPTD a-t-il contribué effectivement à l'action contre le changement climatique ?                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Programme</li> <li>- Rapports d'avancement</li> <li>- Entretiens Equipe OIT (Bureau de Pays Abidjan &amp; Burkina), gouvernement, partenaires</li> <li>- Focus groups avec les bénéficiaires</li> </ul>                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revue documentaire</li> <li>- Interviews</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de contenu</li> <li>- Triangulation</li> </ul> |                       |

**ANNEXE 3 : CHRONOGRAMME DE LA REVUE**



#### ANNEXE 4 : LISTE ET CONTACTS DES PERSONNES RENCONTREES

| Date       | Institution                                                           | Personnes rencontrées          | Fonction                                                                             |
|------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| 25/11/2025 | Bureau de pays à Abidjan                                              | Dje N'Guessan Pierre           | Senior Program Officer                                                               |
| 26/11/2025 | OIT Burkina Faso                                                      | Sanou Adama                    | Coordonnateur de Projet, Protection sociale                                          |
| 01/12/2025 | OIT Burkina Faso                                                      | Sanou Adam                     | Coordonnateur de Projet, Protection sociale                                          |
|            |                                                                       | Alassane Traoré                | Coordonnateur de Projet AGRIDOM                                                      |
|            | DGT/ MFPTPS                                                           | Zoungrana/Somé Stella Sylviane | Directrice Générale                                                                  |
|            |                                                                       | Ki Jean Marie                  | Directeur des études et de la réglementation                                         |
|            |                                                                       | Ganou Moussa                   | Directeur des relations professionnelles et de la promotion du Dialogue social       |
| 02/2025    | Conseil National de l'Economie Informelle du Burkina Faso (CNEI – BF) | Abraham Soura                  | Président                                                                            |
| 03/12/2025 | DGPS/MFPTPS                                                           | Ouédraogo A. Karim             |                                                                                      |
|            |                                                                       | Ouédraogo Issoufou             |                                                                                      |
|            |                                                                       | Guigma Valentine               |                                                                                      |
|            |                                                                       | Koné Abdoul Kader              |                                                                                      |
|            | DGESS/MFPTPS                                                          | Kabré Pélagie                  | Directrice                                                                           |
|            |                                                                       | Zono Loukoumana                |                                                                                      |
|            |                                                                       | Tiemtoré P. Germaine           |                                                                                      |
|            | IMT/MFPTPS                                                            | Ilboudo W. Achille             | Directeur par intérim                                                                |
|            | DRTPS/MFPTPS                                                          | Zapré Labagnéri                | Chef de Service Régie des Recettes                                                   |
|            |                                                                       | Worokuy Wotien Michée          | Chef de Services des Etudes, des Statistiques et de la Documentation                 |
|            |                                                                       | Barro/Coulibaly Sella Hortense | Chef de Service des relations professionnelles et de la Promotion du Dialogue Social |

|            |                                                |                               |                                                                                |
|------------|------------------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|
|            | DGT/MFPTPS                                     | Zoungana/Somé Stella Sylviane | Directrice Générale                                                            |
|            |                                                | Ki Jean Marie                 | Directeur des études et de la réglementation                                   |
|            |                                                | Ganou Moussa                  | Directeur des relations professionnelles et de la promotion du Dialogue social |
|            |                                                | Boro Tianè                    | Directeur des relations internationales du travail                             |
|            |                                                | Sawadogo Ismaïl               | Directeur régional du travail et de la protection sociale du WKB               |
|            |                                                | Sama Assétou                  | Directrice de la lutte contre le travail des enfants                           |
| 04/12/2025 | OIT (Bureau de pays à Abidjan)                 | Paul Ningini                  | Program Technical Officer                                                      |
| 05/12/2025 | ONEF/MJPEE                                     | Mr Cissé                      | Directeur                                                                      |
|            |                                                | Koussoubé Etienne             | Directeur Général                                                              |
|            | Union d'Action Syndicale/CGT-B                 | Ouédraogo Nicolas             | Président du mois UAS et Secrétaire général de la CGT-B                        |
|            | Confédération Syndicale du Burkina (CSB)       | Ouédraogo Guy Olivier         | Secrétaire Général                                                             |
|            | DRTPS/MFPTPS                                   | Sawadogo Ismaïl               | Directeur régional du travail et de la protection sociale du WKB               |
| 08/12/2025 | Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB)  | Zongo / Kaboré Nadège         | Secrétaire Générale                                                            |
|            | Fonds Faso Kuna Wili                           | Guigma Yacouba                | Directeur                                                                      |
| 09/12/2025 | Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) | Valia Ely                     | Chef de Service de la Formation Professionnelle                                |

## ANNEXE 5 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Gouvernement du Burkina Faso (2022), Plan d'Action de la Transition (PAT), mai.
2. Gouvernement du Burkina Faso (2021), Plan National de Développement Economique et Social 2021-2025 (PNDES II), juillet 2021.
3. Gouvernement du Burkina Faso (2023), Plan d'Action pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), janvier.
4. ILO (2020), Termes de référence pour la réalisation de la revue finale du Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) du Burkina Faso (2020-2022), septembre.
5. ILO, Modèle 4.2 – Bonnes pratiques.
6. ILO, Modèle 4.1 : Leçons apprises.
7. ILO, Liste récapitulative 4.6 – Rédaction du rapport final.
8. ILO, Liste récapitulative 4.2 – Préparer le rapport d'évaluation.
9. ILO, Page de garde du rapport.
10. ILO, Résumé exécutif.
11. ILO (2020), Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leurs accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain, Rapport d'avancement, décembre.
12. ILO (2023). Programme phare mondial de l'OIT sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous – Phase II, Rapport d'avancement – Burkina Faso (01/01/2023-30/11/2023), décembre.
13. ILO (2024). Programme phare mondial de l'OIT sur la mise en place de socles de protection sociale pour tous – Phase II, Rapport d'avancement – Burkina Faso (01/12/2023-30/09/2024), octobre.
14. ILO & FAO (2022). CLEAR Cotton – Elimination of child labour and forced labour in cotton, textile and garment value chain : an integrated approach, Final Progress Report, March.
15. ILO, Independent Mid-term Evaluation of the second phase of the ILO Global Flagship Programme on Building Social Protection Floors for All (2021-2025), Draft Evaluation Report.
16. ILO, Annexe couvrant le soutien en Afrique de l'Ouest : Burkina Faso.
17. ILO, Document de projet de coopération pour le développement « Bâtir des systèmes nationaux de protection sociale robustes pour couvrir les travailleurs de l'économie informelle et leurs familles, faciliter leurs accès aux soins de santé et leur permettre de faire face aux défis de demain »
18. ILO, Programme Pays de Promotion du Travail Décent (PPTD) au Burkina Faso 2020-2022.
19. ILO, Renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique (AGRIDOM), Rapport d'avancement (01/01 au 31/12/2023).
20. ILO, Renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique (AGRIDOM), Rapport d'avancement (01/01 au 31/12/2024).
21. ILO, Rapport provisoire de l'évaluation finale du projet AGRIDOM, 2025.
22. ILO, Rapport d'avancement du projet AGRIDOM, 2023

23. ILO, Rapport d'avancement du projet AGRIDOM, 2024.
24. ILO, Evaluation finale indépendante du Projet « Initiative Pilote de Développement Local Intégrée (PDLI) en Tunisie, Rapport de démarrage.
25. Nations Unies (2022), Cadre de Coopération pour le Développement durable 2023-2026 (UNSDCF).